

Rapport d'activité

Territoire
Fonctionnement
Organigramme
Compétences
Partenaires
Développement économique
Parcs d'activité
Création d'entreprise
Commerce et artisanat
Innovation - Recherche
Emploi & réindustrialisation
Aménagement de l'espace
Transports
Politique de la ville
Déchets
Equipements touristiques
Le siège
Chiffres Clés

Saint Malo Agglomération

2004



2004,
Transfert
de compétence
de la collecte
des déchets



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

● Editorial du Président	Page 03
● Introduction	Page 05
● Carte de Saint Malo Agglomération	Page 06
● Le Fonctionnement de Saint Malo Agglomération	Page 07
Schéma Général de fonctionnement Le Président et les Vice-présidents, le bureau communautaire Les Commissions Organigramme des services Les principaux partenaires	
● Les Compétences de Saint Malo Agglomération	Page 15
Compétences Obligatoires Compétences Optionnelles Compétences Facultatives	
● L'activité 2004	Page 16
Le développement économique L'aménagement de l'espace et les transports La politique de la ville Les déchets Les équipements touristiques Le siège	
● Les chiffres clés 2004	Page 53
Résultats globaux de clôture des budgets général et annexes Budget général – Section d'exploitation Budget général – Section d'investissement Les versements aux communes Budgets annexes	
● Annexes	Page 62
Les membres du conseil communautaire Renseignements complémentaires	

Forte de la diversité des 17 communes qui la composent à ce jour Saint Malo Agglomération prépare et construit l'avenir de notre territoire.



Créer...

..des zones d'activités, avec l'implantation d'entreprises performantes sur la Zone des Mottais, et un total de plus de 80 emplois créés sur l'année 2004. Pour compléter l'offre d'ateliers relais, et favoriser encore d'avantage la venue de nouvelles entreprises, Saint Malo Agglomération lance la construction de 2 bâtiments.

De plus, la communauté d'agglomération aménagera dans les 10 ans à venir 200 hectares de zones d'activités, répartis sur 16 parcs (structurants et complémentaires).

Aider...

... à la création d'entreprise : avec 7 nouvelles entreprises entrées en 2004 (portant ainsi à 19 le nombre d'entreprises implantées et 43 emplois créés), la pépinière d'entreprise maintient son dynamisme et son adéquation avec le tissu économique de l'agglomération.

Structurer...

... le transport scolaire et commercial est devenu de la compétence de l'agglomération en 2004. Toutes les communes membres sont désormais reliées entre elles par un réseau de transports en commun, qu'il convient désormais de définir à l'échelle du territoire dans le cadre du PDU (Plan de Déplacement Urbain) afin de le rendre plus cohérent et plus attractif pour les usagers.

Valoriser...

... un territoire d'entrepreneurs toujours à la recherche de performances et d'innovations.

Pour cela Saint Malo Agglomération lance en 2004 la mise en place du projet de technopole en partenariat avec Rennes Atalante sur les thématiques des Biotechnologies et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Préserver...

... notre environnement.

Saint Malo Agglomération est en charge de la collecte des déchets depuis le 1er janvier 2004. Organiser sur la globalité du territoire la collecte et le traitement des déchets, c'est se donner les moyens de mutualiser et de rationaliser: économies d'échelle certes, mais aussi économies des ressources en préservant l'environnement.

2004 est donc l'année de l'harmonisation des collectes sur les communes, et surtout l'année de préparation de l'extension de la collecte sélective à tout le territoire.

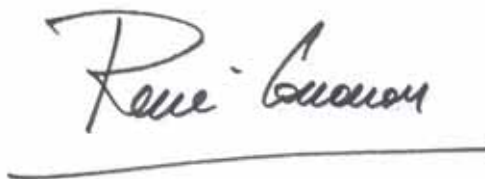
Fédérer...

... autour d'un projet de développement de notre territoire qui intègre depuis le 1er janvier 2005 deux nouvelles communes (Miniac Morvan et Le Tronchet).

En complément des actions en cours, une réflexion devra être menée dans les domaines du logement, de la politique de la ville (prévention et sécurité, insertion et emploi) et des équipements d'intérêt communautaire (touristiques, sportifs et culturels).

L'année 2005 permettra ainsi de conforter les actions entreprises et d'ouvrir de nouveaux chantiers dans le cadre d'une intercommunalité solidaire et librement choisie.

Le Président



René Couanau

La Loi « Chevènement » n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a notamment prévu à son article 40 que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

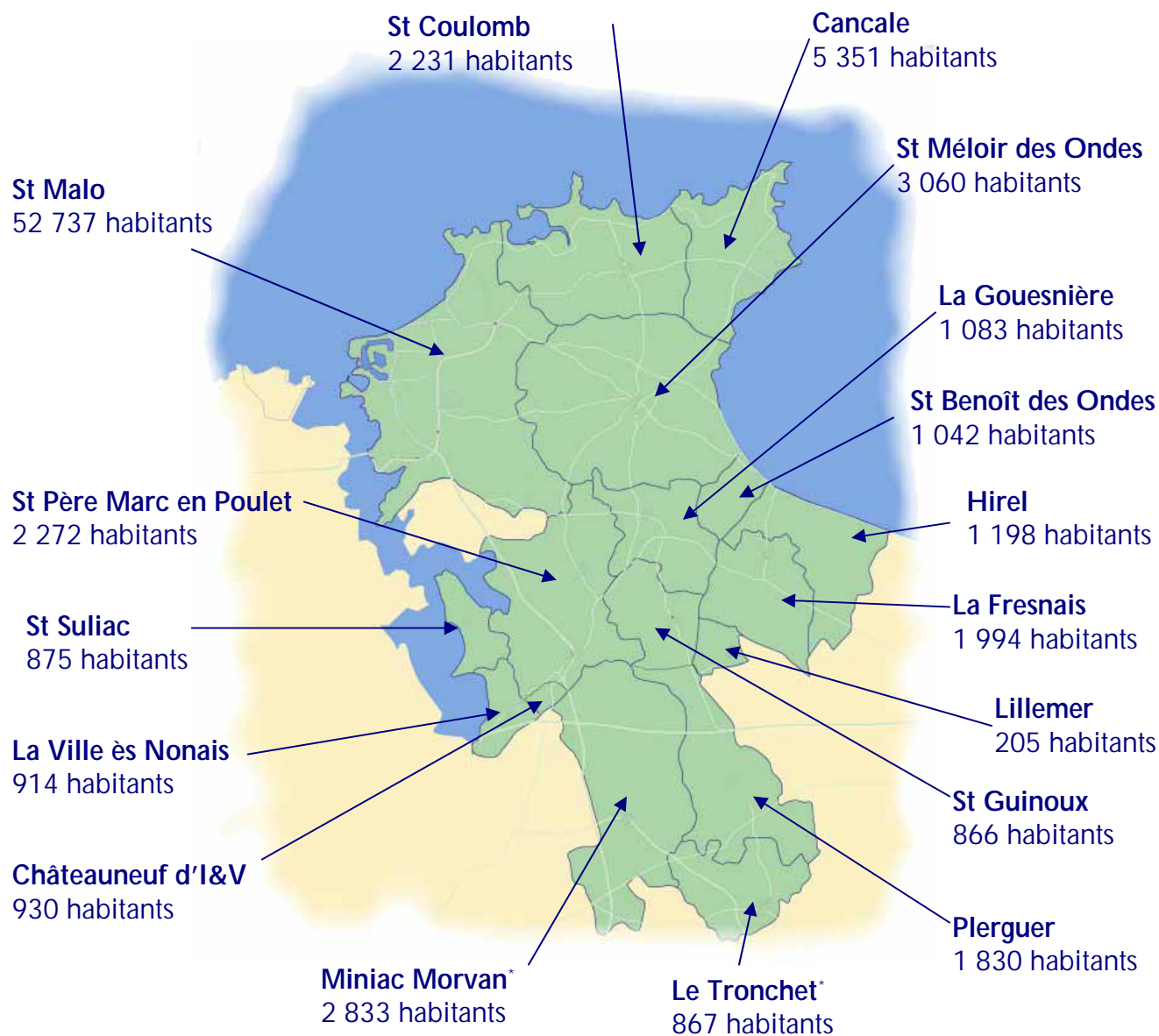
De plus, il est mentionné que *« les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale »* (article L5211.39 du CGCT).




Saint Malo Agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2001.

Elle est composée de 17 Communes, qui représentent une population totale de plus de 80 000 habitants (recensements 1999 et complémentaires) et, une superficie de 23 968 hectares.

Le périmètre a connu une première extension en 2002 (4 nouvelles Communes), une deuxième en 2003 (la Commune de Châteauneuf d'Ille & Vilaine) et une troisième en 2005 (Miniac Morvan et Le Tronchet).

Carte de Saint Malo Agglomération

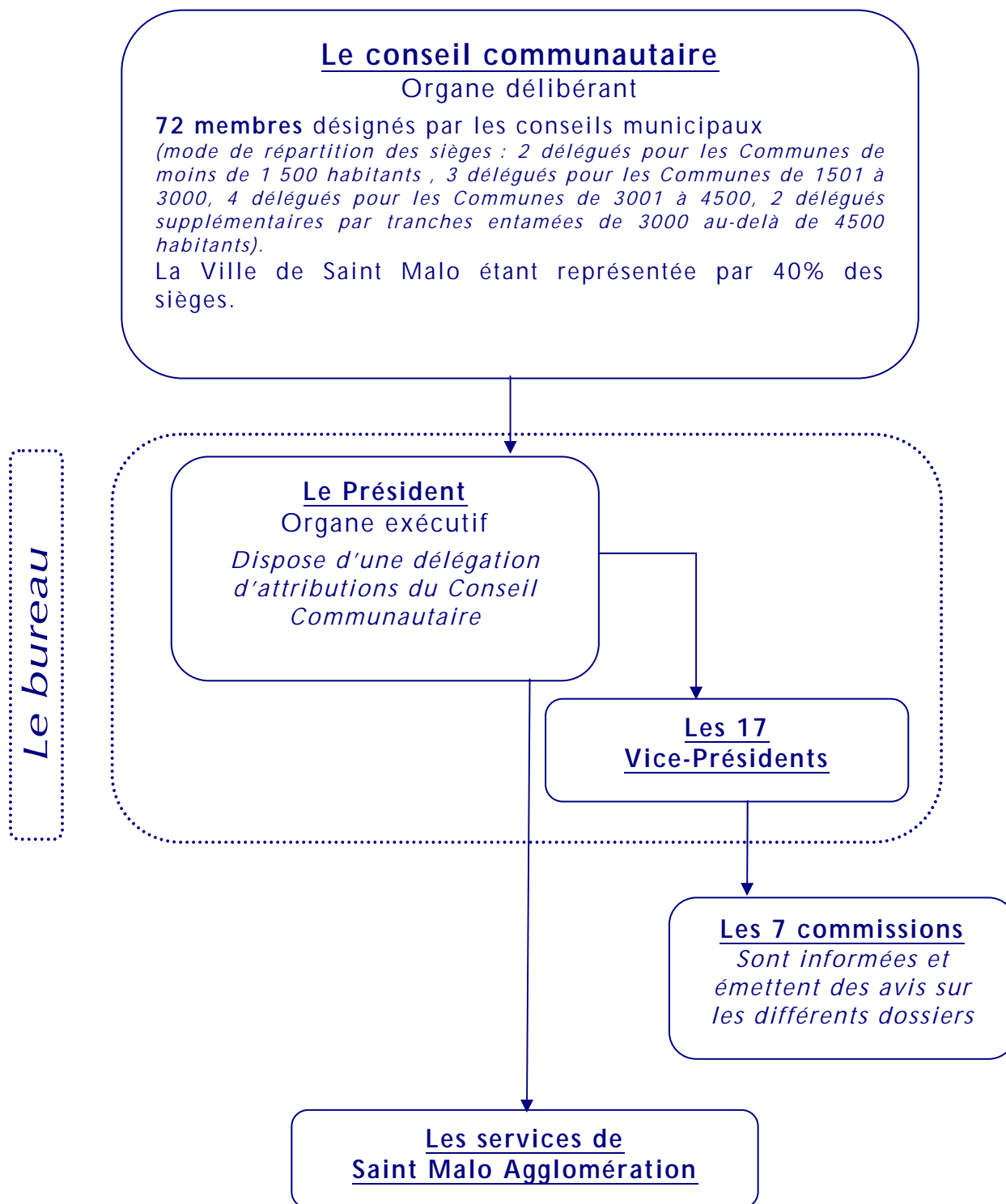


-  17 communes
-  80 288 habitants
-  23 968 hectares de superficie

* Adhésion à Saint Malo Agglomération le 1er janvier 2005

Fonctionnement de Saint Malo Agglomération

Schéma général de fonctionnement



Le Président et les Vice-présidents, le bureau communautaire

(18 membres)

Le Président

René COUANAU, Député - Maire de Saint Malo.
Il est l'organe exécutif de Saint Malo Agglomération.
Il est responsable de l'administration.
Il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes.
Il bénéficie d'une délégation d'attributions du
Conseil Communautaire (article L5211.10 du CGCT).

Les Vice – Présidents

Monsieur ALIX ,	Maire de Lillemer ,
Monsieur BACHELOT ,	Maire de Saint Guinoux ,
Monsieur BRION ,	Maire de La Gouesnière ,
Madame CAILLAUD ,	Maire de Plerguer ,
Monsieur CHAPON ,	Maire de Miniac Morvan *
Monsieur DANIEL ,	Maire de Saint Benoît des Ondes ,
Monsieur DERRIEN ,	Maire de Hirel ,
Monsieur DUFRESNE ,	Maire de Saint Suliac ,
Monsieur FONTAINE ,	Maire de Saint Méloir des Ondes ,
Monsieur GASLAIN ,	Maire de La Fresnais ,
Monsieur IMBERT ,	Maire du Tronchet *
Monsieur JANNIN ,	Maire de Cancale ,
Monsieur LEFEUVRE ,	Maire de La Ville ès Nonais ,
Monsieur LEBEAU ,	1 ^{er} Adjoint au Maire de Saint-Malo ,
Monsieur MAINGUENÉ ,	Maire de Saint Coulomb ,
Monsieur MASSERON ,	Maire de Châteauneuf d'Ille & Vilaine ,
Monsieur RICHEUX ,	Maire de Saint Père Marc en Poulet ,

Le bureau communautaire

Il est composé du Président et des 17 Vice-présidents.

Il donne les grandes orientations de chaque dossier et débat des différentes propositions évoquées en commissions avant d'inscrire les différentes délibérations à l'ordre du jour du conseil communautaire, qui seront soumises à un vote.

** Adhésion à Saint Malo Agglomération le 1er janvier 2005*

Délégations confiées aux vice-présidents

1. Favoriser l'attractivité du territoire

Mr Brion :	Développement économique et Zones d'Activité
Mr Jannin :	Promotion touristique et Activités de la mer
Mr Lebeau :	Recherche et enseignement supérieur
Mr Lefeuvre :	Equipements touristiques
Mr Richeux :	Commerce, Artisanat et Agriculture

2. Organiser un territoire solidaire

Mme Caillaud :	Education, formation et services de proximité aux personnes et familles
Mr Alix :	Développement sportif et culturel
Mr Chapon :	Politique de l'emploi et insertion
Mr Masseron :	Politique de la ville, Actions sociales et sécurité

3. Permettre un développement durable de l'agglomération

Mr Daniel :	Logement
Mr Derrien :	Aménagement de l'espace Politique foncière
Mr Gaslain :	Infrastructures
Mr Mainguené :	Transports

4. Protéger et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine

Mr Dusfrene :	Environnement
Mr Fontaine :	Collecte et traitement des déchets
Mr Imbert :	Tri sélectif des déchets ménagers

5. Moyens internes

Mr Bachelot :	Administration générale et ressources humaines
Mr Lebeau :	Budget et finances

Les commissions

5 commissions thématiques permanentes

- Commission aménagement de l'espace et transports,
- Commission administration générale, finances, recherche et enseignement supérieur,
- Commission économie et tourisme,
- Commission éducation, formation et services de proximité aux personnes et familles, développement sportif et culturel, logement, politique de la ville, actions sociales et sécurité,
- Commission infrastructures et environnement - déchets.

Chaque Vice-président assure la présidence de la commission concernant son secteur d'intervention.

Les commissions sont composées d'un nombre de membres variables, et un élu peut être membre de plusieurs commissions, selon son souhait.

Elles émettent des avis sur les dossiers et projets présentés selon un ordre du jour établi par le Vice-président délégué et joint à la convocation. L'ensemble des travaux fait l'objet d'un compte-rendu transmis à tous les conseillers communautaires.

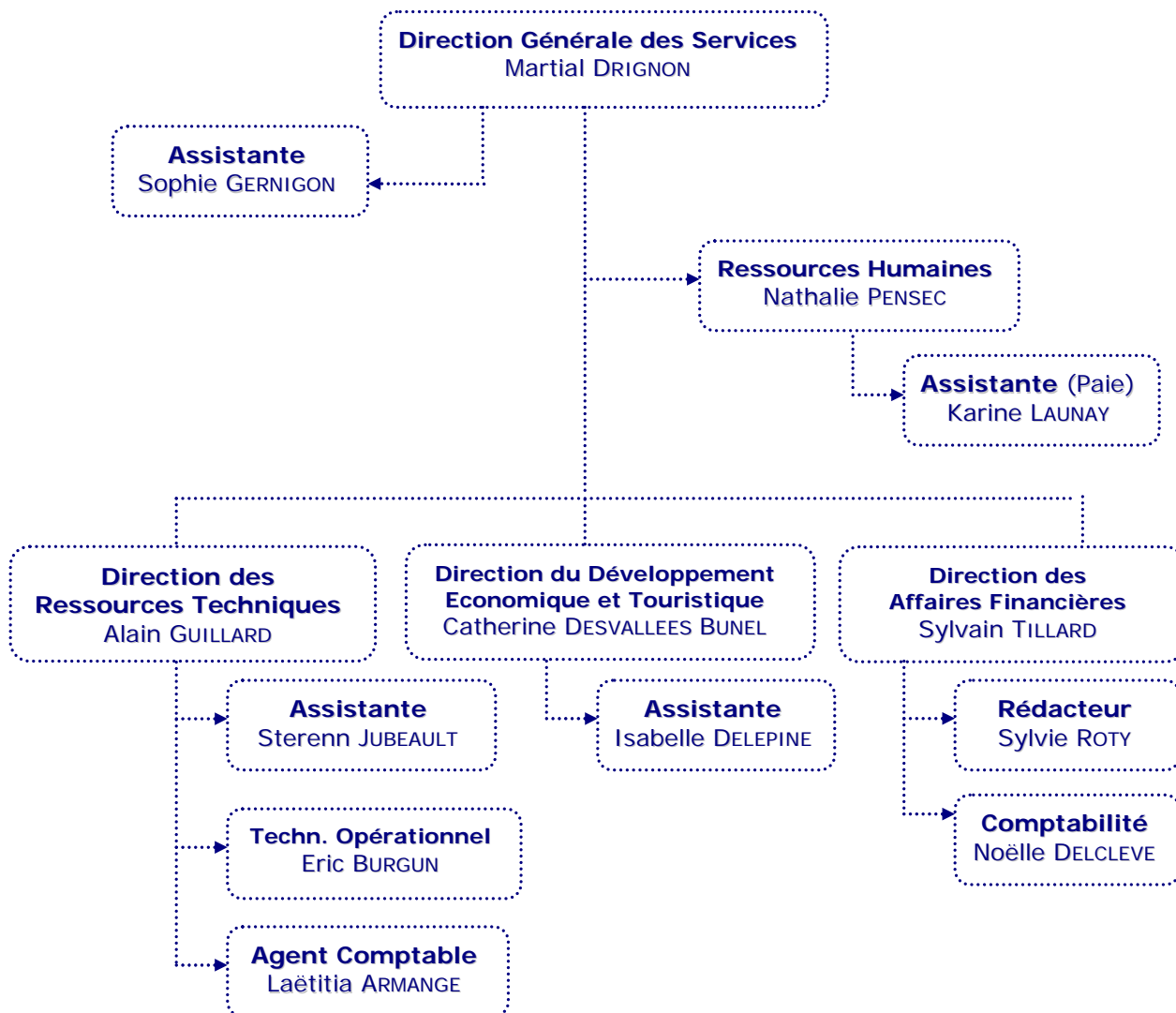
2 commissions obligatoires

- Commission appel d'offres
(Président et son suppléant, 5 membres titulaires, 5 membres suppléants, le comptable et le représentant de la DGCCRF),
- Commission locale d'évaluation des charges transférées
(2 représentants par Commune : 1 désigné au sein du conseil communautaire et 1 désigné par chacun des conseils municipaux).
Elle se réunit lors de tout nouveau transfert de compétence ou en cas d'adhésion d'une nouvelle Commune afin de déterminer l'Allocation Compensatrice (AC) à verser aux Communes membres.

Organigramme des services de Saint Malo Agglomération

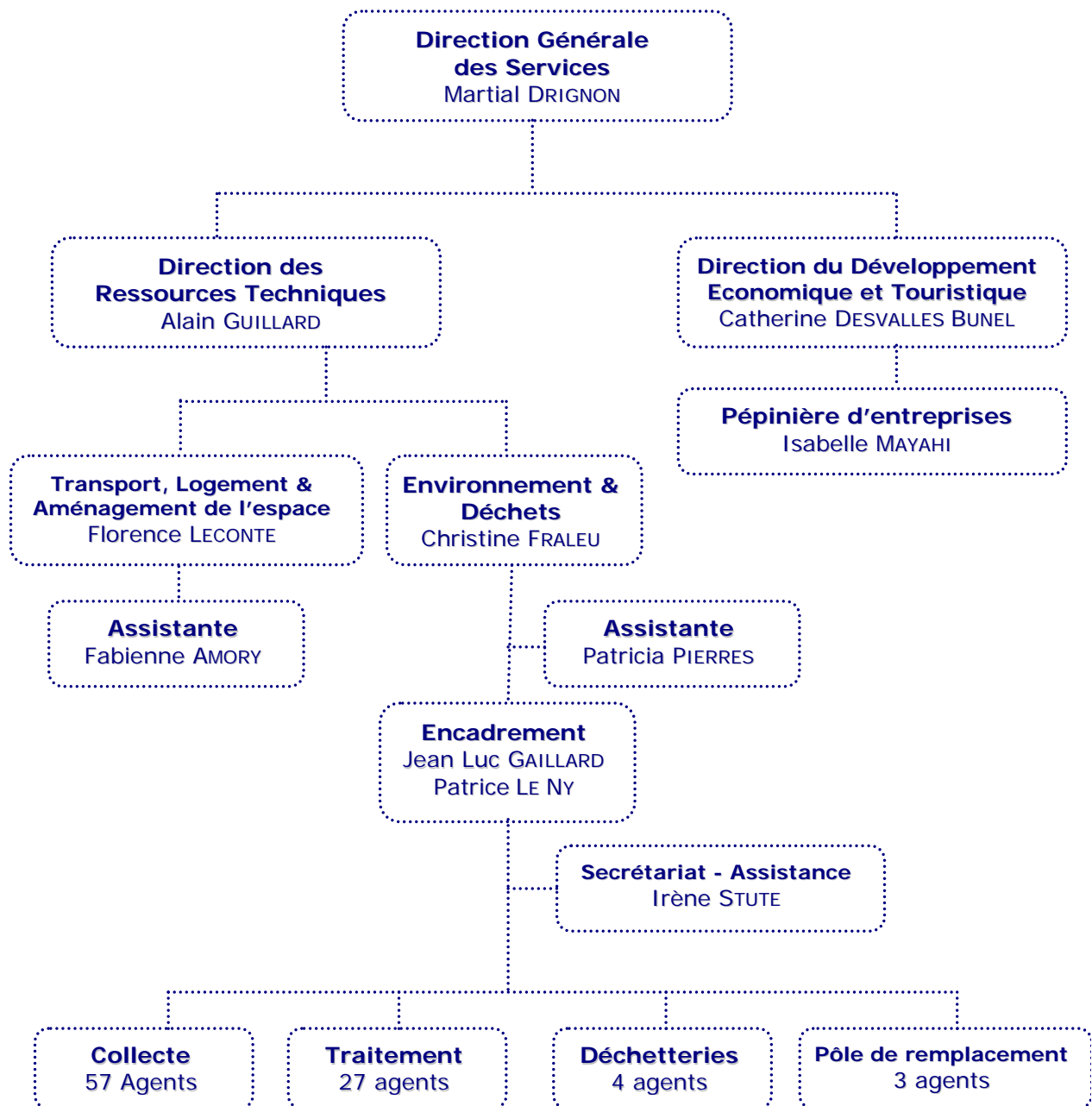
(au 31 décembre 2004)

Services Fonctionnels



Fonctionnement

Services Opérationnels



Principaux partenaires de Saint Malo Agglomération

- 17 Communes composant Saint Malo Agglomération
- Comité de pilotage de la pépinière d'entreprises à St Malo :
CCI du Pays de St Malo et Saint Malo Agglomération,
Représentée par Messieurs RICHEUX et LEBEAU (titulaires), Madame MÉVEL et Monsieur BRION, Madame DESVALLES-BUNEL et Monsieur DRIGNON (techniciens de St Malo Agglomération).
- Syndicat mixte Actipole 2
- Conseil d'administration de la Régie Communautaire des Transports du Pays Malouin (*RCTPM*)
- Syndicat mixte de traitement des déchets des Pays de Rance et de la Baie
6 membres titulaires et 6 membres suppléants
- Syndicat mixte du Pays de St Malo
11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants de Saint Malo Agglomération
- Commission Départementale d'Équipement Commercial :
Mr COUANAU, Président de Saint Malo Agglomération,
En cas d'empêchement, Mr RICHEUX, vice Président.
- Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat (*ODESCA*) : *Mr RICHEUX*
- Comité de pilotage de l'opération « Gare de St Malo – pôle d'échanges intermodal » : *Messieurs GASLAIN et MAINGUENÉ*

- Comité de pilotage du PLIE : *Mr NUSS*

- Conseil d'administration de SA « LA RANCE » : *Mr DANIEL*

- Assemblée spéciale de la Société d'Économie Mixte SEM 35–SADIV : *Mr LEBEAU*

- Association ID 35

- Association PHASE : *Mr RICHEUX*

- Association « Pays de St Malo Entreprendre – PFIL » : *Mr LEBEAU*

- Comité régional des transports de Bretagne : *Messieurs MAINGUENÉ et COLLIN*

- Association interdépartementale Manche – Ille & Vilaine : *Mr DUFRESNE*

- Comité des Œuvres Sociales du personnel territorial de St Malo
Ville de St Malo, CCAS, St Malo Agglomération

Compétences de Saint Malo Agglomération

Compétences obligatoires

- Développement économique.
- Aménagement de l'espace communautaire.
Transports urbains.
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.
- Politique de la ville dans la Communauté d'Agglomération.

Compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Déchets (volets traitement et collecte).
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.
- Construction, aménagement d'équipements d'intérêt communautaire destinés à favoriser le développement des services de proximité rendus aux familles et aux personnes.
- Toutes études pouvant conduire à une extension de compétences de la Communauté Agglomération.
- Missions de prestations de service
- Participation (ou organisation) à de grands événements concourant à la promotion du territoire de la Communauté Agglomération.

L'activité 2004 par compétence

🌐 Développement économique

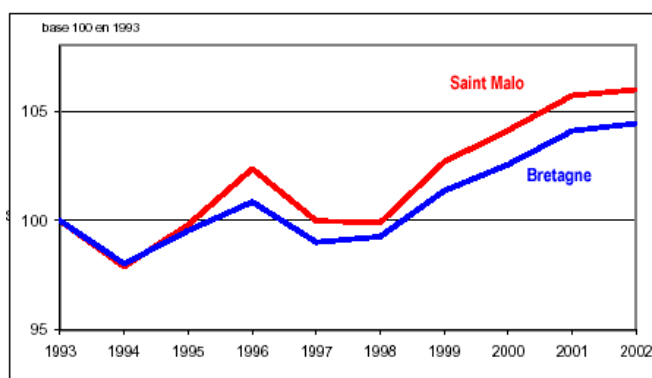
🌐 Données économiques sur le territoire

A. Chiffres clés.

	Zone d'emploi	Bretagne
Emploi salarié au 31/12/2002	41 162	1 066 135
Évolution annuelle moyenne de l'emploi salarié 1998-2002	2,6 %	2,4 %
Part de l'industrie dans l'emploi salarié (%)	13,8 %	18,7 %
Part des services aux entreprises dans l'emploi salarié (%)	8,4 %	11,3 %
Taux de chômage au 31/12/2003 (%)	9,9 %	8,1 %
Nombre de DEFM catégorie 1 au 31/12/2003	4 653	101 827
Évolution des DEFM en 2003 (%)	6,0 %	2,9 %

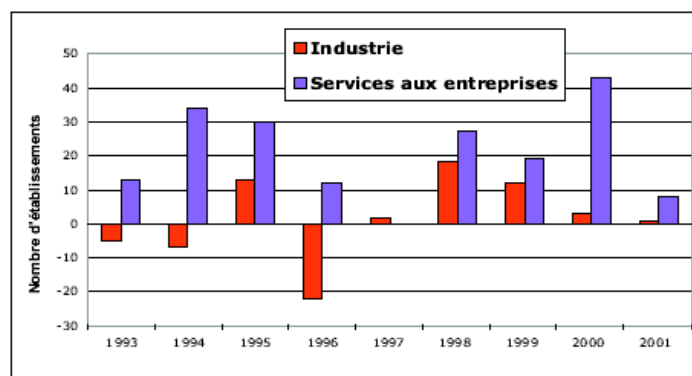
B. Nombre d'établissements entre 1993 et 2002 (au 1^{er} janvier).

Source INSEE, Répertoire SIRENE, Champ ICS(Industrie, Commerce, Service)



C. Variation annuelle du nombre d'établissements dans l'industrie et les services aux entreprises.

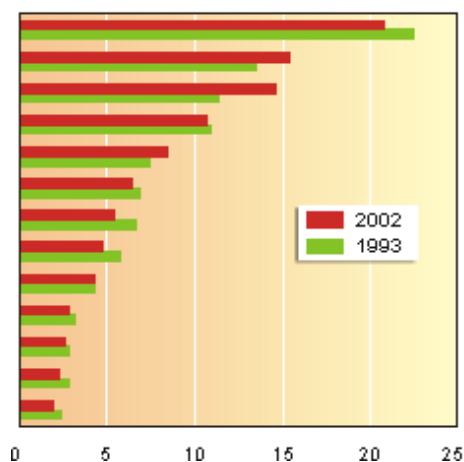
Source INSEE, Répertoire SIRENE



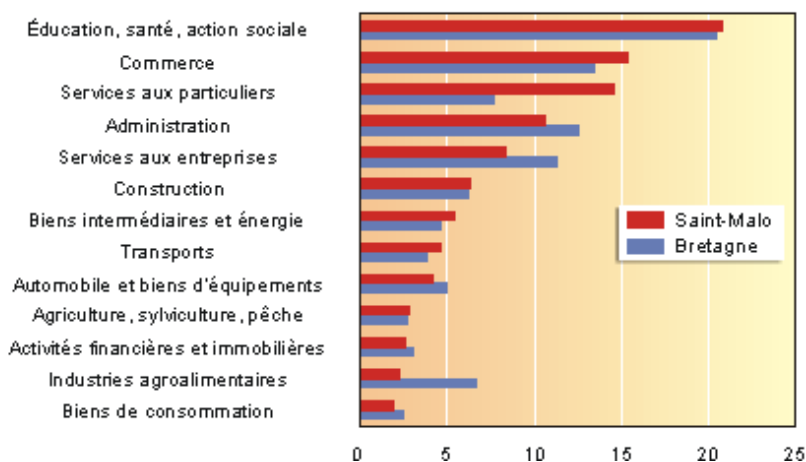
D. Structure de l'emploi salarié

Source INSEE, Estimations d'emploi

Comparaison 1993-2002 - Zone Saint-Malo

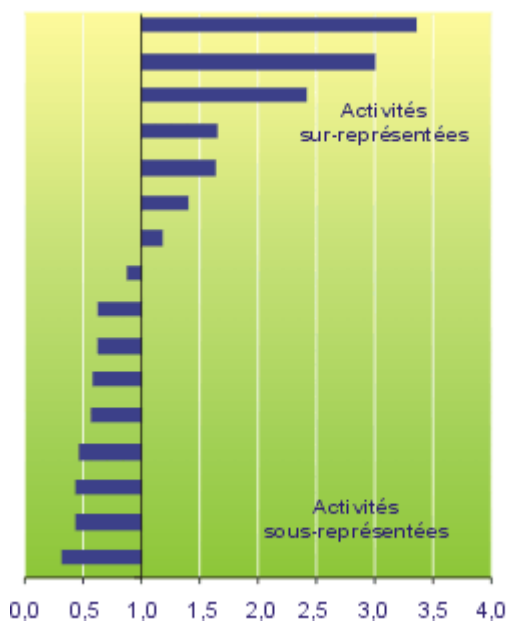


Comparaison Saint-Malo-Bretagne - 2002

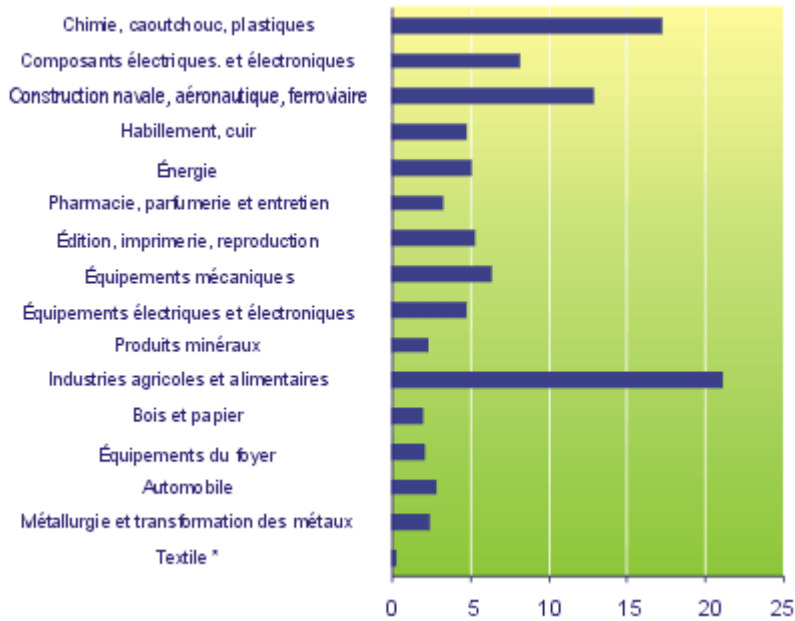


E. Les spécialisations industrielles et la part de l'activité dans l'emploi industriel

Les spécialisations industrielles

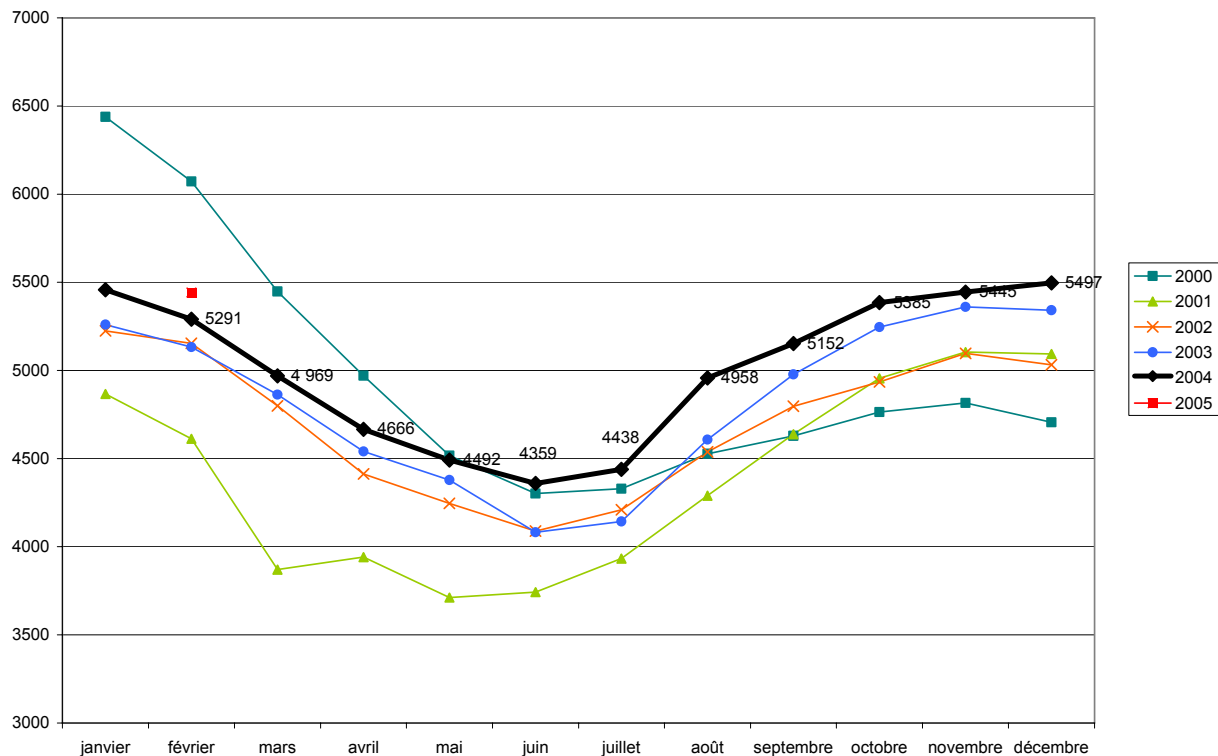


La part de l'activité dans l'emploi industriel (en %)

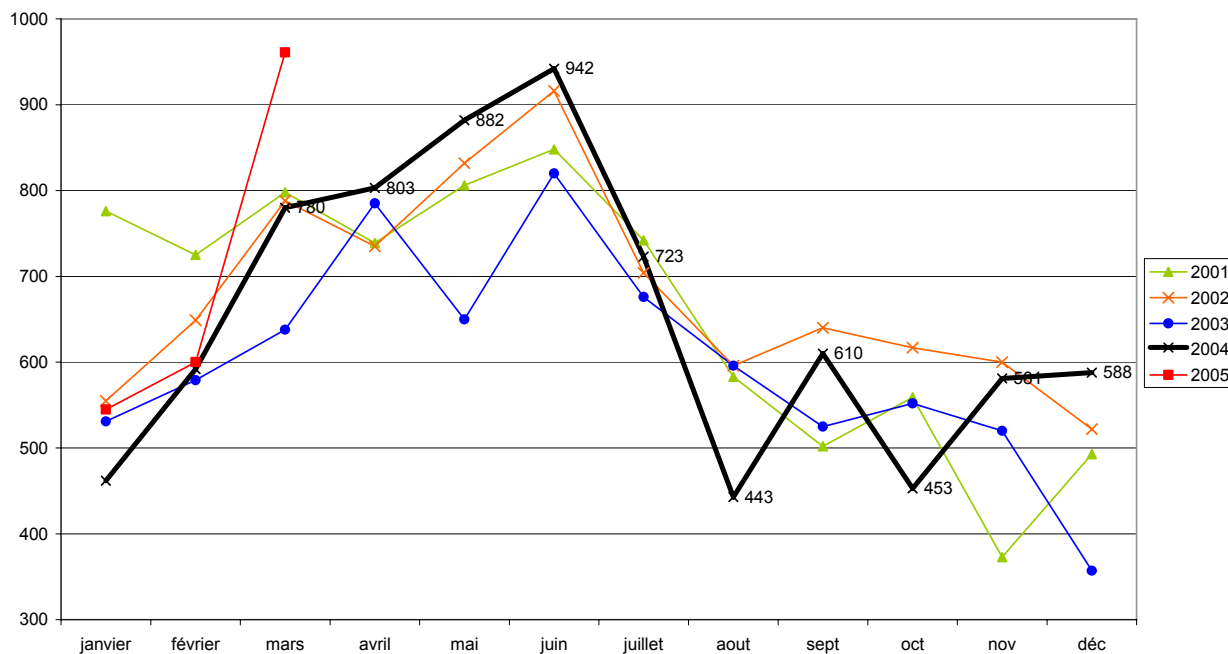


* Activité comptant moins de 100 salariés

F. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi sur l'arrondissement de Saint Malo



G. Evolution du nombre d'offres d'emploi 2001 - 2005



Parcs d'activité

A. Adoption du schéma des parcs d'activité et de la nouvelle définition de l'Intérêt Communautaire.

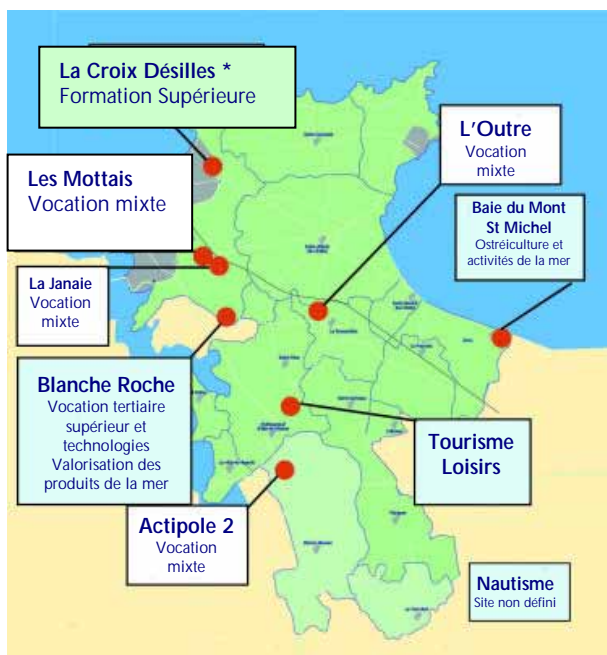
A l'issue de l'étude conduite par Inno TSD, le 26 février 2004, le conseil communautaire a adopté le schéma des parcs d'activité de la Communauté qui distingue **parcs structurants** (capables de produire de la richesse économique et fiscale) et **parcs complémentaires** (accueillant des activités artisanales et de proximité).

L'ambition est forte puisqu'il est prévu d'aménager **205 ha** dans les 10 ans à venir, répartis sur **16 parcs** dont 175 ha sur les grands parcs et 25 ha sur les parcs à vocation artisanale.

L'intérêt communautaire en matière de parcs d'activité est étendu et désormais ainsi défini :

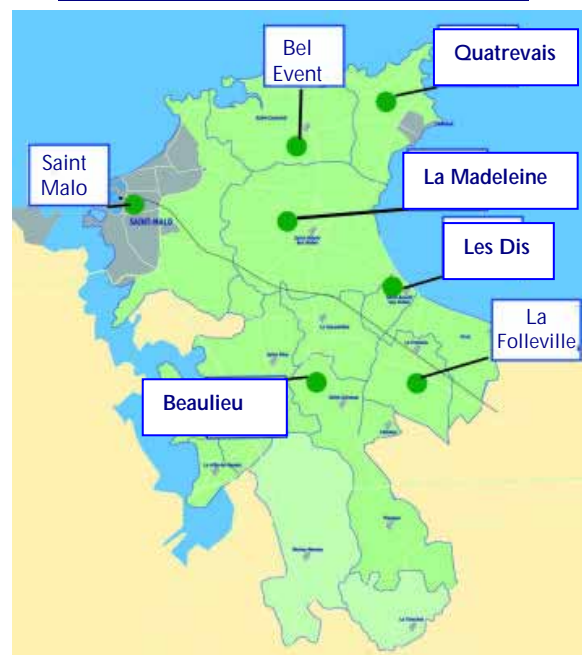
« Sont d'intérêt communautaire, les futures zones d'activité ou celles restant à achever, structurantes et complémentaires figurant au schéma des zones d'activité de la communauté d'agglomération. »

Les Parcs d'Activité Structurants



Soit 9 sites
pour un total prévisionnel de 175 ha
(En blanc : ZA généralistes
En vert : ZA thématiques)

Les Parcs d'Activité Complémentaires



Soit 7 sites
pour un total prévisionnel de 30 ha

* : Projet 2004, reconsidéré en 2005

B. Les parcs structurants :

1. Parc des Mottais : Travaux de viabilisation et premières implantations

C'est au premier trimestre 2004 que les travaux de viabilisation du parc d'activité se sont engagés. En même temps, les premiers chantiers des entreprises démarraient :

PROJET	Activité	Surface de terrain	Surface construite	INCIDENCE EMPLOIS
METRO	Grossiste – Produits alimentaires et autres au profit du secteur des cafés, hôtels, restaurants	15 000 m ²	3 551 m ²	+ 40 (au démarrage pouvant aller jusqu'à 60 à 80 emplois selon l'évolution de l'activité)
SMPT	Travaux publics	5 800 m ²	540 m ²	Evolution d'effectif de 48 à 63 salariés dans les 3 ans
MEHAULT	Grossiste en fruits et légumes	5 000 m ²	1 500 m ²	18 salariés Création d'emplois envisagés
ATELIER RELAIS	- Atelier agro-alimentaire de 400 m ² + Atelier joint de 200 m ²	3 000 m ²	580 m ² utiles	25 emplois en moyenne sur les 3 activités

Perspectives :

Les travaux de viabilisation se poursuivront jusqu'à mi 2005 et la commercialisation sera effectivement lancée en 2005. Les bâtiments de Emeraude Distribution, Ecodiag, et le 2ème atelier relais sortiront de terre au premier semestre de 2005.

PROJET	Activité	Surface de terrain	Surface construite	INCIDENCE EMPLOIS
EMERAUDE DISTRIBUTION	Grossiste en peinture	4 995 m ²	2500 m ²	+ 12 emplois dès l'ouverture et évolution rapide de l'effectif par transfert d'une unité de Carentan
ECODIAG	Cabinet d'ingénierie	2 425 m ²	1 150 m ² (dont 600 m ² pour autres activités)	Agence créée depuis 5 ans : 19 salariés et progression constante de l'activité
ATELIER RELAIS	2 ^{ème} programme d'Atelier relais	1 800 m ²	495 m ² utiles	Environ 10 emplois possibles

2. Actipole : L'étude de paysage et d'urbanisme

Le syndicat mixte Actipole 2, constitué entre Saint-Malo Agglomération et la commune de Miniac Morvan pour l'aménagement de ce parc a lancé l'étude de paysage et d'urbanisme du secteur permettant de définir, à terme, le **périmètre des ZAC** à aménager.

Face à la carence du premier bureau d'études, le syndicat a dénoncé le marché et fait appel au cabinet Jean et Losfeld associé à CERESA. Parallèlement, le syndicat procède à l'**achat de 6 hectares de foncier** et engage les négociations pour acquérir une vingtaine d'hectares supplémentaires.

Sur une partie du terrain acquis, le syndicat implante l'entreprise Pharma Ouest, spécialisée en produits de confort et d'hygiène pour les personnes âgées, avec une usine de 6 300 m² sur un terrain de 23 000 m².



Pharma Ouest

Perspectives :

Au premier janvier 2005, Miniac Morvan entrera dans la communauté d'agglomération. Le syndicat mixte «Actipole 2 » sera dissous. Saint-Malo Agglomération reprendra l'étude en cours, poursuivra les acquisitions foncières et lancera l'étude d'aménagement de la ZAC et la création d'un premier lotissement permettant de répondre rapidement aux premières demandes.

3. Zone d'activité maritime de la Baie du Mont Saint Michel

Saint Malo Agglomération participe à l'étude de faisabilité de parcs d'activité à vocation maritime sur la Baie du Mont Saint Michel lancée par le syndicat intercommunal de l'OGS de la Baie du Mont Saint Michel.

L'objectif est de retrouver à terre des espaces pour accueillir les activités conchylicoles dont les concessions ont été déplacées à l'Est de la Baie.

Il s'agit également pour Saint-Malo Agglomération de constituer une offre spatiale cohérente pour regrouper d'autres activités liées à la mer de type activités innovantes.

Les Perspectives :

Démarrée à l'automne 2004, l'étude s'achèvera en 2005 par la définition précise des sites et des modalités techniques et financières de réalisation.

C. Les parcs complémentaires :

En 2004, l'aménagement du parc de Bel Event à Saint Coulomb, opération initialement engagée par la commune de Saint Coulomb, sera transféré à Saint-Malo Agglomération, conformément à la nouvelle définition des compétences en matière de zones d'activités.

Un changement de maître d'œuvre s'est imposé pour réaliser l'étude et le dossier de création du lotissement.

Les perspectives :

2005 verra la création du lotissement, la fin des procédures d'acquisition et la réalisation des travaux de viabilisation.

De plus, 2 autres parcs d'activité complémentaires seront engagés : **La Madeleine** à Saint Méloir des Ondes et **Les Dis** à Saint Benoît des Ondes.

Bâtiments d'activité

En Février 2003, le conseil communautaire prenait la compétence en matière de bâtiments d'activité nouveaux et achetait un premier bâtiment (SINTO AUTO).

En 2004, Saint-Malo Agglomération engage un programme pour compléter l'offre d'ateliers relais :

- Lancement de construction de **2 programmes d'ateliers relais** sur le parc des Mottais destinés aux créateurs d'entreprises et entreprises extérieures : un atelier double (400 m² + 200 m² pour des activités agroalimentaires) et un second de 500m²
- La conception d'**un bâtiment d'avance** sur le parc d'Actipole à Miniac de 1500 m² destiné à des entreprises extérieures au Département d'Ille et Vilaine à commercialiser avec l'appui d'ID35
- En complément de ces programmes de construction, l'agglomération loue **un atelier** de 300 m² préempté par la ville de Saint-Malo, situé Boulevard Gambetta, pour le proposer **en location** à des entreprises (Tech sea lab au début de l'année puis le CAT Armor...).
- En outre, le service Economie constitue une première **base de données** sur des bâtiments privés disponibles.

Les perspectives :

2005 verra l'achèvement de la construction des 2 programmes d'ateliers relais sur le parc des Mottais et la construction du bâtiment d'avance sur Actipole. Elle engagera les études pour un programme complémentaire d'ateliers relais à Saint Méloir des Ondes. Parallèlement, la Communauté poursuivra l'examen d'éventuelles opportunités d'achat de bâtiments existants

A. L'activité 2004 à la pépinière d'entreprises

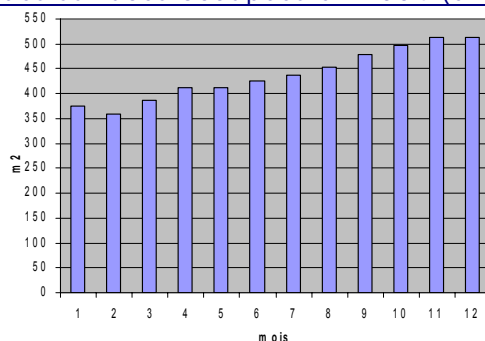
La pépinière d'entreprises est gérée par Saint-Malo Agglomération depuis le 1er janvier 2003. L'animation de la structure est assurée en partenariat avec la CCI du Pays de Saint-Malo.



En 2004, l'objectif quantitatif fixé était un taux d'occupation de 75%. Objectif plus qu'atteint, comme l'attestent ces chiffres :

TAUX D'OCCUPATION	01.01.04	31.12.04
Pépinière	59.46 %	88.05%
Hôtel d'entreprises	71.07 %	87.48%
Moyenne d'occup. des bureaux	65.27 %	87.77%
Ateliers	78.82 %	58%

Total des surfaces occupées en 2004 (en m²)



Au total, sur les 25 bureaux disponibles, à la fin de l'année, 21 sont loués à des créateurs et 3 mis à la disposition de la CCI de Saint-Malo.

Quant aux ateliers relais, les 5 ont été occupés au cours du premier semestre 2004, 4 sur 5 puis 3 sur 5 dans le trimestre suivant pour revenir à un taux de remplissage de 100% au premier trimestre 2005.

Les agréments en pépinière en 2004

Le Comité d'agrément et de pilotage s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2004 :

- 10 entreprises ont obtenu l'accord du Comité d'agrément
- 4 n'ont pas obtenu l'accord du Comité d'agrément

Au cours de l'année 2004, 3 entreprises quitteront les bureaux ou les ateliers de la pépinière : Hydrogom Environnement, Jardins de Cézembre et le CAT Armor.

Les 7 entreprises entrées en 2004

	<u>Dirigeant(s)</u>	<u>ACTIVITE</u>	<u>Effectif</u>	<u>Bureau occupé</u>
TDS BUREAUTIQUE	B. ROUSSELIN C. BAILLY	Travaux de secrétariat et préparation comptable	2	1 bureau: 23.50 m2
ABC TEXTURE	L. BOURDIN	R&D en cosmétique	1	1 bureau: 23.50 m2
KIMKIRO	B. DE LA GUERONNIERE	Centrale d'achat vêtements féminins	1	1 bureau: 23.50 m2
INDIGO COMMUNICATION	D. TORCHUT	Agence de publicité	3	1 bureau: 33.10 m2
EXHALIA	Y. REGEARD	Diffusion d'odeurs par Internet	2	1 bureau: 15.80 m2
CWEED AQUACULTURE	MR ARBONA	Aquaculture	2	1 bureau: 17.81 m2 1 atelier : 157m ²
CONTY HODGKINGS FLETCHER	MME FLETCHER	Conception marketing pour produits cosmétiques	1	1 bureau: 15.29 m2

Les 12 entreprises présentes au 31/12/2004 (entrées avant 2004)

	<u>Dirigeant(s)</u>	<u>ACTIVITE</u>	<u>Effectif</u>	<u>Bureau occupé</u>
QUALEOS CONSEIL	Brigitte JUGUE- FOURNIER	Conseil aux entreprises dans le domaine de la qualité	1	1 bureau: 15.80 m2 puis 1 bureau de 18.40 m2
GEODIA	Jean Philippe ROUX	Conseil en environnement	3	1 bureau: 23.50 m2
ABELIUM	Cédric LUCAS, Marc DELAUNAY, Gonzague MICHON	Société de services en informatique spécialisée dans la gestion de la petite enfance	15	3 bureaux : 101.03 m2 puis 4 bureaux : 117m2
NOVELIOS	Vincent ARBONA, Frédéric FANIEN, Olivier RICHARD	Société de services en ingénierie informatique	4	2 bureaux : 64.50 m2 puis 1 bureau : 22.35 m
REGIE VIDEO BRETAGNE	Ronan CREAC'H	Réalisations audiovisuelles	1	1 bureau : 23.50 m2 puis 1 bureau de 18.19 m2
HYDROGOM ENVIRONNEMENT <small>Passage en atelier en Février 2004</small>	Mr Julien DELAHAYE	Hydro-gommage	1	1 bureau: 15.80 m2 jusqu'au 30 Janvier 2004
JARDINS DE CEZEMBRE	Mr et Mme BEUVANT	Fabrication d'engrais pour les plantes à base de produits marins	2	1 bureau : 22.35m ²
CELLIS PHARMA	Pierrick AUVRAY	Laboratoire de recherches sur les nouvelles molécules	2	3 bureaux: 80.30 m2
ACTIV.COM	Martine GUEROUARD	Conseil aux entreprises dans le domaine de la logistique	1	1 bureau: 15.80 m2
F&D CERAMIQUES	Martine fournier	Développement moules en céramique	1	1 bureau: 16.70 m2
ATELIER BERTRON	Benoît BERTRON	Fabrication et restauration de vitraux	1	1 atelier: 140 m2
VENT DE VOYAGE	Christine DEFRETIN	Fabrication objets de décoration avec des voiles	4	1 atelier: 80 m2

L'objectif « QUALITE »:

La CCI du Pays de Saint-Malo et Saint-Malo Agglomération ont engagé un travail de réflexion sur le fonctionnement de la pépinière d'entreprises en vue de la certification de celle-ci. Un premier audit blanc a été réalisé à l'automne 2004 listant un certain nombre de recommandations et prescriptions avant l'audit définitif de certification.

B. Le soutien à des structures d'accompagnement des créateurs d'entreprise : Pays de St Malo Entreprendre et la Boutique de gestion

Pays de Saint-Malo Entreprendre :

En 2004, le conseil communautaire apportera une nouvelle participation aux fonds de la plate forme d'initiative locale, à hauteur de 22 682 € (en plus des 22 682 € précédemment versés) et devient ainsi le premier financeur local de cette structure dont l'objet est de verser des prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises.

En 2004, Pays de Saint-Malo Entreprendre instruira 26 dossiers et 18 seront acceptés.

- ▶ 100 000€ ont été versés soit une moyenne de 5 555€ par dossier.
- ▶ 66 emplois induits par ces projets.
- ▶ Effet de levier (concours bancaires/prêts d'honneur accordés) : 15

Boutique de gestion

En 2004, Saint-Malo Agglomération soutient pour la 2ème année consécutive la Boutique de gestion (subvention de 5 000 €), structure qui accompagne les projets de création de très petites entreprises.

C. L'organisation du concours de création d'entreprises

Saint-Malo Agglomération et la CCI du Pays de Saint-Malo ont co-organisé le premier concours local de création d'entreprises, en partenariat avec Pays de Saint-Malo entreprendre, le club des créateurs « Forum+ », la Banque Populaire, EDF, la chambre de Métiers, l'UCIAPL, France Telecom, la Boutique de gestion, l'ANVAR.



Affiche pour le concours de la création d'entreprise

Objectif:

-Susciter l'implantation sur le territoire de créateurs d'entreprises aux activités structurantes

-Donner de meilleures chances de succès à des porteurs de projet en leur offrant un accompagnement et un soutien appropriés.

Ce concours comportait 2 catégories :

Le concours d'idées :

Ouvert à tous les secteurs d'activité et doté d'un prix de 5 000€ (fonds propres, matériels informatiques, conseils accompagnement, 3 mois de loyer...)

Le concours de création d'entreprises :

Pour les activités de tertiaire technologique, de services aux entreprises et les activités de production avec un prix de l'ordre de 15 000€ (fonds propres, 6 mois de loyer, matériels informatiques...).

Saint-Malo Agglomération a financé à hauteur de 11 000 €, répartis sur 2 exercices budgétaires (2004 et 2005) cette opération d'animation et de promotion, soit environ le tiers de son coût : prise en charge de coût de communication, diffusion dans le TGV, prise en charge de loyers pour les lauréats du concours et achat de matériels informatiques.

Les perspectives 2005 :

Les délibérations du jury et la remise des prix du concours de la création d'entreprises auront lieu le 15 avril 2005 en même temps que le 5ème anniversaire de la pépinière d'entreprises.

L'occasion d'une **fête des créateurs** avec mise en valeur des savoirs faire des jeunes talents locaux.

2005 sera sous le signe de la poursuite de l'effort pour l'accueil des jeunes entreprises avec une **nouvelle programmation d'ateliers relais** et une perspective d'accueil des jeunes entreprises technologiques grâce au projet de technopole.



Remise des prix du concours de la création d'entreprise

A. L'étude de définition du projet de technopole

Saint-Malo Agglomération a la volonté de structurer et de développer les activités économiques à forte valeur ajoutée, d'accueillir des activités technologiques et innovantes et de développer l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est pourquoi, elle lance en 2003, l'étude de définition du projet de technopole.

Elle se conclura à la fin de l'année 2004 sur les orientations suivantes :

- L'organisation retenue est de s'appuyer sur Rennes Atalante, technopole de Rennes, qui bénéficie d'une reconnaissance et d'une notoriété scientifique nationale. Une convention de partenariat sera rédigée définissant les missions confiées à Rennes Atalante et Saint-Malo Agglomération entrera au Conseil d'administration de Rennes Atalante.
- Les biotechnologies marines et les TIC sont les thématiques mises en avant.
- Saint-Malo Agglomération ouvrira un parc technopolitain à Blanche Roche, site qui prendra le nom de « PARC RENNES ATALANTE SAINT-MALO ». Sur ce site, Saint-Malo Agglomération construira des équipements de type pépinière technologique et hôtels d'entreprises.

B. L'achat de l'hôtel de la Technopole

En attendant l'aménagement du parc technopolitain, les premières entreprises accompagnées seront accueillies dans l'hôtel provisoire de la technopole.

Après un examen des différentes opportunités foncières, en décembre 2004, le Conseil Communautaire décide l'achat de 373 m² de bureaux en VEFA, sur le parc des Mottais, à 300m de la pépinière d'entreprises au prix de 470 000 €.

Les travaux de construction démarreront en janvier 2005.



L'Hôtel de la Technopole

C. La mise en réseau des entreprises de la filière biotechnologies

Dans le cadre de l'étude Technopole commenceront les rendez-vous des acteurs biotechnologies du pays de Saint-Malo.

En 2004, 4 moments de rencontres et de visites d'acteurs scientifiques et technologiques des filières mer- santé et biotechnologies ont été organisés.



Cahier des acteurs scientifiques et technologiques

Rapidement, le souhait de se faire connaître et d'être reconnu comme pôle émergent apparaît. Saint-Malo Agglomération accompagné de Rennes Atalante animera ce groupe de travail.

Les perspectives 2005 :

L'année 2005 sera à la fois :

- L'année du lancement du partenariat avec Rennes Atalante
- L'année de la création du syndicat mixte créé avec Saint Jouan des Guérets pour l'aménagement du parc technopolitain de Blanche Roche
- L'année de l'ouverture de l'hôtel provisoire de la technopole capable d'accueillir une dizaine d'entreprises et de laboratoires de recherche.



Création du syndicat mixte

Actions liées à l'emploi et à la ré industrialisation

A. Action de prospection suite à la disparition de GESPAC

A l'issue de la disparition de cette entreprise industrielle comptant 43 salariés, en partenariat avec ID 35, Saint-Malo Agglomération a lancé une opération de prospection auprès de 3389 entreprises des départements de l'Ouest et région parisienne parmi les secteurs d'activité industrielle correspondant notamment à la qualification de la main d'œuvre et aux caractéristiques des sites proposés.

Les bâtiments de Gespac, Bouger, les ateliers relais de la pépinière et le parc d'activité des Mottais ont été des solutions d'offres immobilières déclinées dans cette offre.

500 relances téléphoniques ont été effectuées. 39 contacts ont été approfondis pour 4 projets actifs.

B. Suivi des cellules de reclassement

Saint-Malo Agglomération a participé aux cellules de reclassement mises en place à l'issue des plans de licenciement d'entreprises.

Au total, sur l'année,

- **Bouger** : 27 personnes licenciées toutes suivies par la cellule ; 15 personnes ont retrouvé un travail en CDI (4), CDD (8) ou une formation (3).
- **Gespac** : 43 personnes licenciées dont 38 suivies par la cellule de reclassement. Au 31.12.2004, 12 personnes avaient retrouvé un travail ou une formation. (cellule active jusqu'en mai 2005).
- **Emeraude Lines** : 43 personnes dont 15 suivies par la cellule de reclassement. 11 ont retrouvé un travail en CDI (3), en CDD (7) ou une formation (1).

C. Autres actions

Saint-Malo Agglomération cofinance le dispositif de DEFI EMPLOI en apportant un financement à hauteur de 20 000€

Par ailleurs, Saint-Malo Agglomération a participé financièrement à l'étude de ré- industrialisation du site de construction et de réparation navale ALSTOM.

Les perspectives 2005 :

Avec les services publics de l'emploi, Saint-Malo Agglomération initiera une réflexion sur un projet de maison de l'emploi, travail qui sera repris par la suite à l'échelle du Pays.

Communication Economique

En 2004, le service économie a engagé plusieurs actions de communication et de promotion économique, pour un montant total de 28 520€ :



- Edition du guide économique de Saint-Malo Agglomération (100 pages en 1000 exemplaires) 14 320€
- Edition de la plaquette du parc d'activité des Mottais (500 exemplaires et version numérique): 4 100€
- Réalisation d'un reportage de vues aériennes de toutes les zones d'activité existantes et futures de la communauté : 2 200€
- Organisation du concours de création d'entreprises (avec la CCI) : 4 100 € en 2004
- Actions de prospection suite à la disparition de l'entreprise GESPAC (avec ID35) : 3 800€

Perspectives 2005 :

En 2005, s'engageront les actions de communication sur le thème de la technopole, des nouveaux bâtiments d'activité et parcs d'activité, la cérémonie à l'occasion des 5 ans de la pépinière d'entreprises et la remise des prix aux lauréats du concours de création d'entreprises.

Commerce et artisanat

A. Les actions de l'ODESCA

Conduite à l'échelle du Pays, l'opération ODESCA vise à soutenir le commerce de détail et l'artisanat. En 2004, les actions suivantes ont été engagées :

- Attribution des premières aides directes ODESCA auprès des artisans et commerçants ciblés
- Lancement de la diffusion des chéquiers conseils
- Action de professionnalisation des unions commerciales
- Journées de conseil en transmission d'entreprises et forum de la transmission d'entreprises
- Mise en place d'une méthodologie pour les opérations mixtes habitat commerces

B. Les décisions de CDEC

Saint Malo Agglomération a siégé à 8 reprises pour des dossiers à la Commission Départementale d'Équipement Commercial : 6 projets ont été acceptés représentant un total de création ou d'extension de 5 884m² dont 2 ont fait l'objet d'un double examen. 2 dossiers ont été retirés par les demandeurs avant la séance.

DEMANDEUR	PROJET	Surface de création ou extension demandée	Décision
LA TROCANTE (St Malo)	Extension du magasin LA TROCANTE	374m ² (surface avant: 600 m ²)	Projet accepté
LEADER PRICE (Cancale)	Création d'un supermarché à prédominance alimentaire Hard Discount "Leader Price" (par changement de secteur d'activité (Distri Center))	998m ²	Projet accepté
SAS LH DISCAN (Cancale)	Création d'un magasin Maxi Discount à dominance alimentaire: ED	791,20m ²	Projet retiré par le demandeur
ALDI MARCHÉ (Cancale)	Création d'un magasin Maxi Discount à dominance alimentaire: à l'enseigne ALDI MARCHÉ	774m ²	Projet retiré par le demandeur
SARL BELLEVUE INVEST (Saint Malo)	Réhabilitation du niveau 1 du centre commercial BELLEVUE <u>pour y adjoindre</u> un magasin de bazar de 980m ² + un magasin de vêtements de 980m ² + un magasin de chaussures de 580m ² <u>et pour y déplacer avec extension</u> le salon de coiffure de 61m ² à 92 m ² (soit +31m ²) et le magasin TROCABI de 90m ² à 120m ² (soit + 30m ²)	Création de 2540m ² et extension pour le niveau 1 de 61m ² (surface avant projet : 8000 m ²)	Projet refusé
BRIT'HOTEL (SCI Trijeanne II) (St Malo)	Extension du nombre de chambres de l'Hôtel "Brit'Hôtel - Le Transat"	14 chambres supplémentaires	Projet accepté
LAPEYRE (St Malo)	Création d'une surface de vente dans un bâtiment à construire une création de 10 emplois en CDI	<u>Surface de vente: 1 100m²</u> Surface local RC:1758m ² Surface étage: 1022m ²	Projet accepté
GIGAMICRO (St Malo)	Création d'une surface de vente au détail d'ordinateurs et de pièces détachées Réparation et SAV sur site	Surface de vente: 240 m ² Création de 5 emplois CDI	Projet accepté
SARL BELLEVUE INVEST (ST-MALO)	Réhabilitation : **du niveau 0 du centre commercial BELLEVUE <u>pour y adjoindre</u> un magasin de bazar de 980m ² + un magasin de vêtements de 980m ² + un magasin de chaussures de 580m ² et <u>pour y déplacer avec extension</u> le salon de coiffure de 61m ² à 92 m ² (soit +31m ²) et le magasin TROCABI de 90m ² à 120m ² (soit + 30m ²) **et du niveau -1 pour y étendre le supermarché de 750 m ² à 1 130m ² (soit + 380m ²), pour y déplacer avec extension le salon de coiffure (soit +47m ²), le tabac presse (soit + 43m ²), la boulangerie (soit + 52m ²) et pour y créer une cordonnerie de 50m ²	Création de 2590m ² et extension de 582m ² Création de 24 emplois (soit 22 temps plein) (surface avant : 8 000 m ²)	Projet accepté

Aménagement de l'espace et transports

Aménagement de l'espace

Faits marquants 2004

Le Syndicat Mixte « Actipole » (qui regroupe les communes de Miniac Morvan, du Tronchet et Saint Malo Agglomération), conduit l'étude globale de paysage et d'urbanisme.

Il doit définir le meilleur scénario d'extension du secteur économique au regard de l'environnement, du grand paysage et de l'urbanisation actuelle pour:

- Engager les procédures à mettre en œuvre et à intégrer aux PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes et au SCOT.
- Définir un document de cadrage des futurs aménagements.

Dans d'autres domaines Saint Malo Agglomération participe lors de l'élaboration de projets communaux (ZAC urbaine à St Père, par exemple) à la prise en compte de l'aménagement de l'espace et des compétences exercées par la communauté d'agglomération.



Actipole

Perspectives 2005

Espace économique

- Achèvement de l'étude globale de paysage et d'urbanisme sur Actipole et lancement des deux premières opérations d'urbanisme : lotissement sur 6 hectares et dossier de création d'une Zone d'aménagement concerté.
- Démarrage des études d'extension des parcs d'activités complémentaires de la Madeleine à St Méloir et des Dis à St Benoît.
- Lancement d'une ZAC sur le site de la technopole de Blanche Roche

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Faits marquants 2004

Le Pays de St Malo est responsable de l'élaboration du SCOT.

Saint Malo Agglomération y participe donc, en menant des dossiers qui ont un impact sur le futur SCOT :

- Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) dont le développement et l'aboutissement contribuera à structurer fortement l'espace intercommunal,
- L'étude de paysage et d'urbanisme préalable au développement économique d'Actipole à Miniac Morvan.

Perspectives 2005

Participation aux groupes de travail d'élaboration du SCOT dans le champ de nos compétences économiques et aménagement de l'espace.

Plan local de l'habitat

Lancement de la procédure et de l'étude préalable à l'élaboration du PLH

Transports

Le transfert de compétence du département vers l'agglomération en matière de transport, devient effectif par la prise en charge du transport scolaire et commercial sur le Périmètre de Transport Urbain (PTU) à compter de septembre 2004.

Saint Malo Agglomération assure alors totalement la compétence Transport à travers :

- Le réseau des bus urbains confié à la Régie Communautaire des Transports du Pays Malouins (RCTPM)
- L'ensemble des circuits scolaires et des lignes régulières internes au PTU.

Le Plan de déplacement urbain :

Faits marquants 2004

La seconde phase de l'étude PDU démarre en avril 2004.

Ainsi par le biais d'une enquête ménage réalisée auprès de 1200 personnes et d'une étude de modélisation du trafic, le diagnostic est approfondi et des scénarios de déplacements sont élaborés sur le territoire de l'étude.
La réflexion sur le choix d'un mode de gestion des transports publics est engagée en parallèle.

Perspectives 2005

Approfondissement du scénario retenu et approbation du projet de PDU.

Le transport public :

Faits marquants 2004

- 1 400 scolaires à destination des établissements scolaires de Cancale et St Malo par jour
- 16 circuits scolaires et 2 lignes régulières (entre St Malo et Cancale)
- 2 400 kilomètres parcourus par jour scolaire.



Carte du réseau

Un marché public est conclu avec l'entreprise Les Courriers Bretons qui assure avec une entreprise cotraitante (TIV) ce transport pour un montant annuel de 1 125 000 € HT.

Le département et Saint Malo Agglomération sont en recherche pour un accord sur le plan financier.

Une tentative de conciliation sur les modalités financières accompagnant le transfert des transports scolaires est envisagée auprès de la Préfecture.

Perspectives 2005

- Choix d'un mode de gestion des transports et lancement de la procédure.
- Le Versement Transport (VT): étude des conditions d'application du VT sur l'agglomération.
- Etude sur les déplacements des salariés dans l'agglomération et lancement d'une réflexion avec les entreprises pour les plans de déplacement entreprise.
- Développement des services de transport scolaires vers des services de lignes régulières des communes vers St Malo à l'année et en complément des périodes scolaires.
- Amélioration et sécurisation des aires d'arrêts interurbains
- Evolution de la tarification des transports scolaires permettant l'usage global des réseaux urbains et interurbains
- Réflexion sur une nouvelle image du réseau de transport et des futures coupes pour les bus urbains.

Le parc de bus urbains

Faits marquants 2004

Le renouvellement du Parc de la Régie Communautaire des Transports du Pays Malouins (constitué de 23 bus dont les plus anciens avaient 18 ans et les plus récents 1 an lors du transfert de compétence en 2002), a été engagé par un marché à bon de commande de six nouveaux bus auprès de la société Volvo Bus.

La livraison sera échelonnée sur deux années : 4 bus en 2005 et les deux derniers véhicules en 2006.

Perspectives 2005

- La poursuite du renouvellement du parc des bus.
- La définition du programme de construction du nouveau siège du réseau de transport urbain



Le pôle d'échange à la gare de Saint Malo

Faits marquants 2004

Les travaux du pôle d'échange sont engagés.

La voirie principale et le terrassement de la future gare routière sont achevés en 2004.

Le projet de mise en place d'un guichet unique pour les transports interurbains dans l'accueil de vente de la gare SNCF ainsi que la préparation de la signalétique est à l'étude avec les partenaires.

Perspectives 2005

- Achèvement des travaux du pôle d'échange pour une mise en service définitive en 2005.



- Mise en place d'un guichet unique pour les transports interurbains dans l'accueil de vente de la gare SNCF.



Maquette du parvis de la future gare

Politique de la ville

Faits marquants

Il a été procédé à l'**installation officielle** du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) le 25 novembre 2004 à Châteauneuf d'Ille & Vilaine.

La décision de principe concernant la création d'un CISPD sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération, en association avec les Communes membres avait été prise en octobre 2003.

Le CISPD sera un lieu unique de réflexion, d'organisation et de coordination des actions partenariales en matière de sécurité pour les Communes membres :

- ▶ **Concertation** sur les priorités de la lutte contre l'insécurité,
- ▶ **Échange** d'information concernant les attentes de la population,
- ▶ Définition des **objectifs** à atteindre grâce à l'intervention coordonnée des différents partenaires.

Il sera chargé de :

- ▶ **Piloter** des opérations d'élaboration et de mise à jour des diagnostics,
- ▶ **Organiser** des réunions des comités de pilotage et autres groupes techniques de suivi,
- ▶ Mettre en œuvre des procédures **d'évaluation** des actions précisées dans les fiches-actions,
- ▶ **Mobiliser** des partenaires publics et privés impliqués dans la démarche.

Composition :

- **Le Président** : Monsieur René COUANAU, Président de Saint Malo Agglomération,
- **Les Membres de droit** : Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint Malo et Monsieur le Procureur de la République,
- **Le premier collègue** est composé d'élus, soit un représentant par commune,
- **Le deuxième collègue** est composé de chefs de service de l'État ou leurs représentants,
- **Le troisième collègue** est composé de représentants des professions ou des associations intervenant dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de l'aide aux victimes.

Dans le cadre de la mise en place du CISPDP, un état des lieux de la délinquance sur Saint Malo Agglomération a été réalisé avec le concours d'une étudiante en maîtrise de géographie à l'université de Rennes 2.

En conclusion, il est rappelé que le territoire de la Communauté d'Agglomération ne connaît pas de forte délinquance.

Cependant des taux de délinquance sont différents d'un secteur à l'autre. Quand on fait une typologie des Communes selon le nombre d'actes de délinquance par habitant, les flux de population (notamment touristiques) prennent toute leur importance.

Constat :

- ▶ Une diminution de plus de 5% de la délinquance générale sur les 15 Communes de Saint Malo Agglomération sur les dix premiers mois de 2004 par rapport à 2003.
- ▶ Sur la même période, la délinquance sur voie publique diminue de 14%.
- ▶ Par contre, on enregistre une augmentation de la délinquance juvénile (environ 7% sur la période).

Perspectives

Le CISPDP, au regard de la situation, aura pour rôle de définir des objectifs, mettre en place des actions et vérifier la pertinence de celles-ci et leur mise en œuvre pour prévenir la délinquance et assurer la sécurité.

Au 31 décembre 2004, le service public d'élimination des déchets est assuré en régie communautaire par 97 agents territoriaux basés au centre technique du Bois Aurant (à Saint Malo).

Ce service est financé :

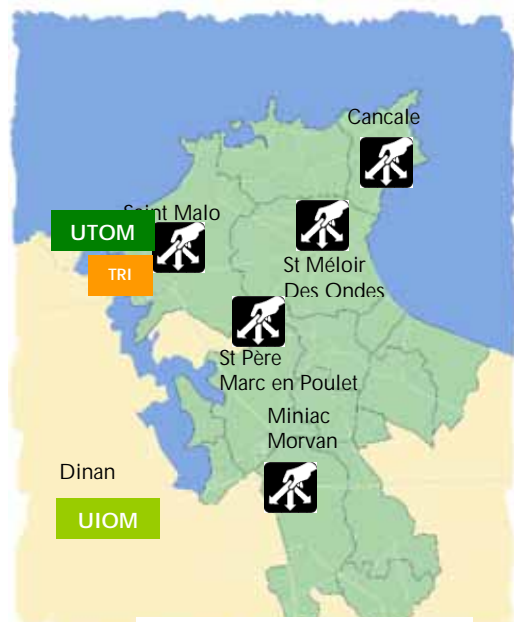
- par la Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères (TEOM) instituée par délibération du 9 octobre 2003.
- par les redevances spéciales.


La compétence « collecte des déchets ménagers » a été transférée au 1^{er} janvier 2004 et comprend :

- ▶ les collectes sur les 15 communes,
- ▶ 4 déchetteries : Cancale, St Méloir des Ondes, St Père Marc en Poulet et St Malo,
- ▶ le centre de tri de St Malo.

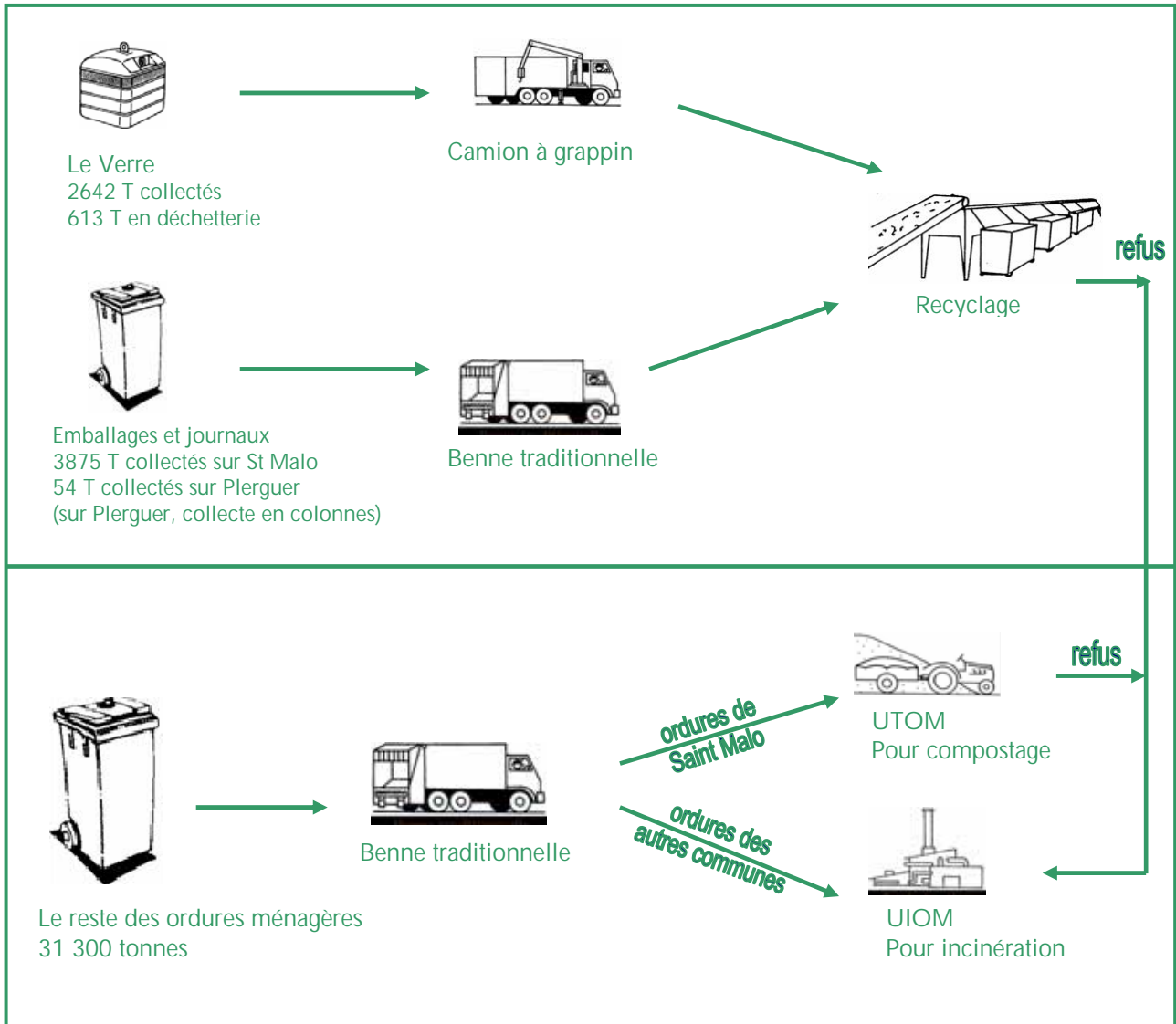
La compétence "traitement des déchets ménagers" avait été transférée au 1^{er} janvier 2002 et comprend :

- ▶ Une filière de tri - compostage : Usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) de St Malo.
- ▶ Une filière d'incinération : Centre de valorisation énergétique des déchets de Dinan – Taden, avec l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM).



- UTOM** Usine de Traitement des Ordures Ménagères
- UIOM** Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
- TRI** Centre de Tri
-  Déchetterie

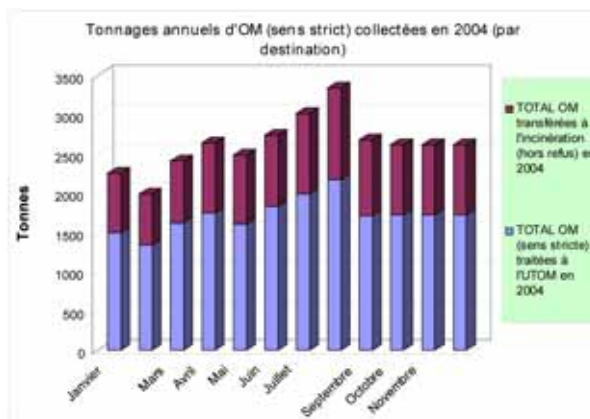
La collecte et le traitement des déchets



Les Ordures Ménagères

A. La collecte

17 bennes, un petit train et d'autres véhicules permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères sur les 15 communes membres au 31 décembre 2004. 2 nouvelles bennes et 1 nouvel ampliroll (camion avec bras pour caisson) ont été acquis par Saint Malo Agglomération.



31 300 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2004.

Que deviennent les ordures ménagères ?

- ▶ Pour la ville de Saint Malo, les déchets sont transférés à l'UTOM pour y être **compostés**.
- ▶ Pour les autres communes, les déchets sont transférés à l'UIOM pour y être **incinérés**.

B. Le traitement par Tri-compostage :

Le Tri-compostage consiste en la transformation des déchets en amendement organique, ou compost, qui permet le retour au sol de la matière organique.

L'UTOM est régie par un arrêté préfectoral d'autorisation dans le cadre des Installations Classées pour la **Protection de l'Environnement** (ICPE).

L'usine de compostage a été mise à disposition de Saint Malo Agglomération le 1er janvier 2002.

Saint Malo Agglomération en assure la gestion depuis le 1er janvier 2002.

Après l'étude sur le devenir de l'usine de compostage (réalisée en 2003), 2 grands axes ont été précisés dans le cadre de sa **modernisation** :

- ▶ La fiabilisation de la filière "Compost d'ordures ménagères" :
 - Convention avec le CERAFEL (Comité Economique Régional des Fruits et Légumes de Bretagne), attribuant un agrément provisoire de 2 ans au compost produit (dénommé "compost du CAP") : les débouchés dans le secteur maraîcher sont ainsi confortés.
 - Etude des débouchés des composts par le cabinet SEDE ENVIRONNEMENT (subventions ADEME et Conseil Général d'Ille et Vilaine), afin de déterminer les clientèles potentielles.
 - Perspective d'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités du Compostage afin de soutenir la filière, sur la base des résultats prometteurs de la modernisation de l'usine d'Etables sur Mer.

- ▶ La création d'une **plate forme de compostage**, proche de l'UTOM, afin d'assurer la mise en conformité du procédé de fabrication et de maturation des composts compte tenu des réglementations et conventions (Norme NF 44-051 sur les amendements organiques, convention CERAFEL, ...).

Principaux éléments de l'année 2004 :

- ▶ Tonnage entrant : 19 046 T.
- ▶ Consolidation de la partie centrale du tube (23,2 k€).

Perspectives :

- ▶ Réhabilitation de l'usine à échéance 2006.



*L' Usine de Traitement des Ordures Ménagères
par Tri Compostage (UTOM)*

B. Le Traitement par incinération

La valorisation énergétique consiste à l'incinération avec production d'électricité des déchets des 14 communes de Saint Malo Agglomération (hors Saint Malo) ainsi que des refus de compostage et de collecte sélective.

La communauté d'agglomération est adhérente au syndicat mixte de Traitement des Déchets du Pays de Rance et de la Baie (SMTD) qui gère l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de TADEN.

En 2004, le SMTD a :

- lancé l'étude sur la mise en conformité du traitement des fumées.
- poursuivi des études pour l'aménagement d'un centre d'enfouissement technique.

D'autre part, la turbine à condensation produisant l'électricité est tombée en panne en 2004. Cette panne a eu pour conséquence une perte financière importante due à la non production d'électricité par l'usine d'incinération pendant plusieurs mois.

Principaux éléments de l'année 2004 :

- ▶ Tonnage incinéré : 23 069 T
- ▶ Coût d'incinération 2004 de 69 €/tonne. (66€ en 2003).

La collecte sélective

Saint Malo Agglomération bénéficie de soutiens financiers pour la collecte sélective, avec :

- Le contrat CPD (Contrat Programme de Durée) barème C multi-matériaux, avec la société ECO EMBALLAGES, pour une durée de 6 ans, garantissant la reprise des matériaux d'emballages.
- Un contrat de reprise avec la société CHAPELLE D'ARBLAY pour la filière journaux/magazines.



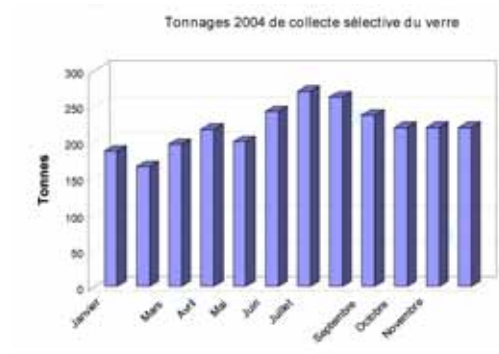
Consignes de Tri

A. Le dispositif

Le verre

3245 Tonnes de verres ont été collectées sur toutes les communes à partir de colonnes aériennes de 2,5 m³ environ, ou de bacs de 660 litres.

Dans une première étape d'harmonisation du dispositif à l'échelle du territoire, 60 colonnes aériennes et 7 colonnes enterrées ont été acquises par Saint Malo Agglomération, et seront mises en place en 2005.



Les autres emballages ménagers, les journaux et les magazines

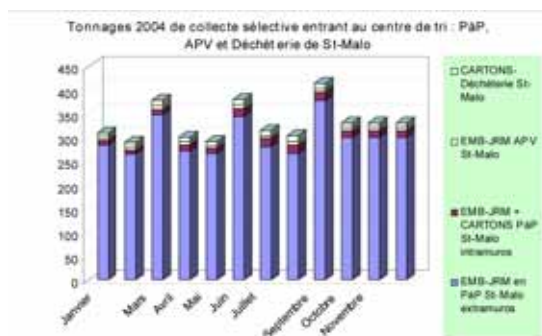
Si la collecte du verre est assurée sur toutes les communes, seules deux d'entre elles sont desservies par une collecte des emballages ménagers, journaux et magazines :

Sur St Malo :

3875 tonnes d'emballages ont été collectées en mélange (emballages, journaux et magazines dans le même bac) par la régie et triés au centre de tri de St Malo.



- ▶ Sur St Malo Extra Muros : la collecte est réalisée en porte à porte, en bac bleu ou gris à couvercle jaune
- ▶ Sur St Malo Intra Muros :
 - Le petit train collecte les sacs en porte à porte, avec les cartons,
 - Les habitants disposent de 8 espaces propreté permettant l'apport volontaire de leurs emballages, ménagers, journaux et magazines



Sur Plerguer :

- ▶ La commune de Plerguer dispose de points d'apports volontaires permettant le dépôt en 2 flux, journaux/magazines d'une part, emballages d'autres part. 54 tonnes d'emballages ont été collectées
- La collecte et le tri sont assurés par un prestataire, NETRA-ONYX, au centre de tri de Rennes.

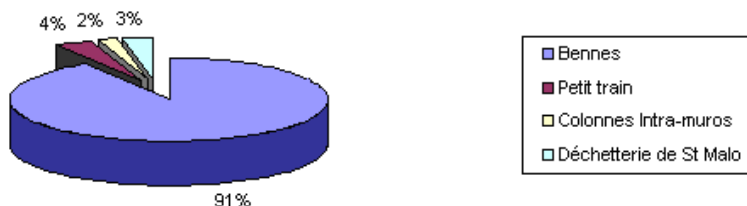
B. Le centre de tri de St Malo

Le Centre de Tri, situé en Zone Industrielle Sud est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumis :

- ▶ au régime d'autorisation pour station de transit d'OM et autres résidus urbains.
- ▶ à déclaration pour le stockage de matières plastiques.

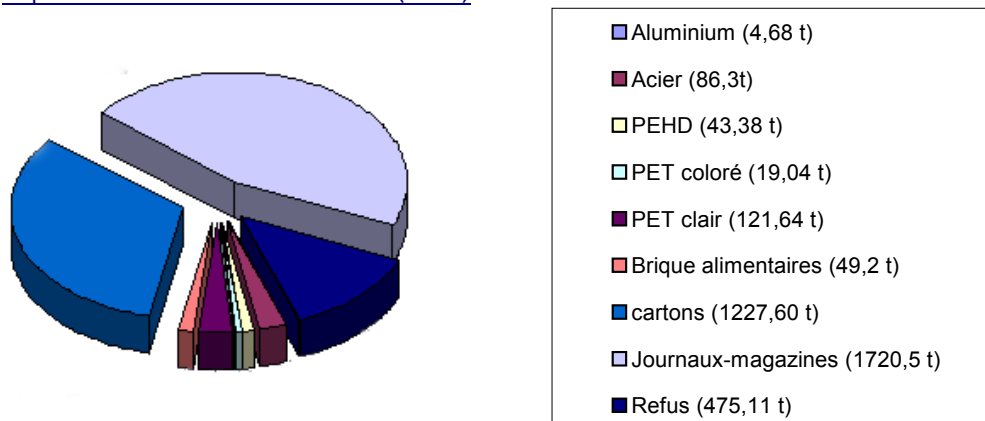
Opérationnel depuis février 1996, le tri est réalisé par 23 agents, répartis en 2 x 7 du lundi au vendredi. Parmi eux, 3 postes ont été créés en 2004.

Répartition des entrées au centre de tri selon les modes de collecte (2004)



Le centre de tri obtient de bons résultats avec un taux moyen de 11 à 13% de refus.

Répartition des matériaux entrants (2004)



Néanmoins, le centre de tri a atteint ses capacités maximum en traitant près de 4 000 tonnes /an de déchets d'emballages ménagers.

Les principaux points limitants sont :

- La réception et le stockage amont: le hall de réception n'est plus adapté aux besoins actuels de tri.
- L'alimentation de la chaîne de tri.
- Les conditions de sécurité.

Perspectives :

L'extension de la collecte sélective aux 13 communes non desservies (16 communes en 2005/2006 dans le cadre d'une collecte en porte à porte), nécessite une expertise approfondie des modes de collecte et de tri, tout en tenant compte des variations saisonnières.

L'évaluation des possibilités d'évolution du centre de tri devra être analysé au regard des différents gisements collectés qui seront fonction du choix de collecte : à l'horizon 2010, il s'agit de 5 200 tonnes pour une collecte en point d'apport volontaire à 6 600 tonnes pour une collecte en porte à porte, dont la fréquence peut également être modulée.

Le lancement de l'étude d'expertise sur les collectes sélectives et le centre de tri (subventions ADEME / Conseil Général 35) à été validé lors du dernier conseil communautaire de l'année.

Principaux éléments de l'année 2004 :

- ▶ Tonnage entrant : 3 993 tonnes



Les encombrants (ou équerres)

A. La collecte en porte à porte

La collecte des encombrants est réalisée par la régie communautaire uniquement sur Saint Malo. La commune est découpée en secteurs desservis en porte à porte 1 fois par mois. 1053 Tonnes ont ainsi été collectées.

B. Les déchetteries : Cancale, St Méloir, St Père et St Malo

Les déchetteries ont été transférées au 1er janvier 2004.

Les déchetteries sont des installations classées soumises soit au régime de déclaration, soit au régime d'autorisation, en fonction de leurs superficies : seule la déchetterie de St Malo est soumise à autorisation.

Le gardiennage est assuré par des agents de la communauté d'agglomération à l'exception de celle St Malo.

La déchetterie de St Père dispose d'une plate forme de déchets verts, sur laquelle du compost fin est produit et vendu aux particuliers.

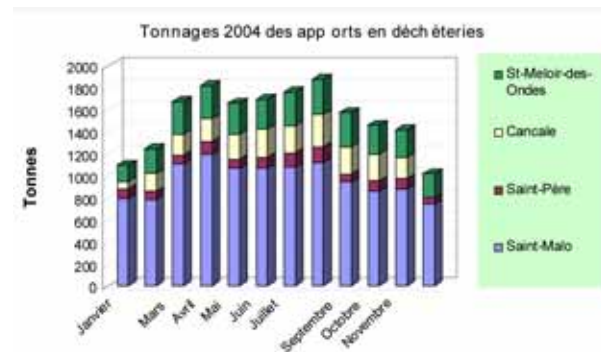
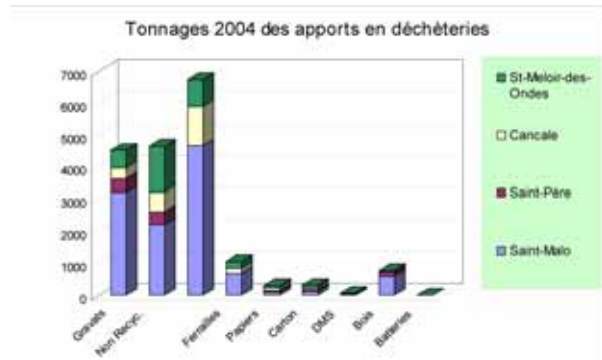
Les communes sont autorisées à déposer des déchets, les entreprises, commerçants et artisans, sont autorisés dans les déchetteries de St Père et St Méloir, sous réserve du respect de volumes limites et du paiement du dépôt.

Chaque déchetterie dispose d'horaires d'ouverture au public et de règlements différents.

L'harmonisation du fonctionnement des déchetteries est donc une priorité.

Principaux éléments de 2004 :

- Tonnage : 18 348 T., soit 237 kg / habitant



La communication

Saint Malo Agglomération a essentiellement orienté la communication sur la collecte sélective :

- ▶ Dans le cadre de la réhabilitation des locaux poubelles, dans la ZUS de la Découverte, à Saint Malo,
- ▶ Dans le cadre du contrat site touristique.

La mise en place de la lettre d'information sur la gestion des déchets à l'attention de tous les usagers a été préparée pour une diffusion en boîte aux lettres du premier numéro en janvier 2005.



La lettre d'information sur les déchets

La création de postes d'ambassadeur du tri s'avère indispensable, pour le suivi des actions de proximité, ainsi que la création d'un poste dédié à la communication, afin d'informer la population sur les services disponibles, la prévention des déchets à la source et le développement de la collecte sélective.

Perspectives 2005

Suite à l'étude de modernisation de l'UTOM, les évolutions réglementaires, les nouvelles contraintes techniques et le contexte agro-économique ont été approfondies.

De ce fait, la filière compostage sur ordures résiduelles est confirmée par l'assemblée communautaire comme une alternative au "tout incinération"

Parallèlement, 2005 sera également l'année pendant laquelle les décisions sur la mise en œuvre de la **collecte sélective étendue à tout le territoire** seront prises. L'harmonisation du service et le lissage des coûts du service seront les enjeux à venir, afin de rendre homogène, le financement du service : lissage des taux de TEOM, exonérations, redevances spéciales (campings et entreprises).

L'intégration de 2 communes, Le Tronchet et Miniac Morvan, au 1er janvier 2005, engendre la **refonte des services** et une hausse des effectifs du service environnement déchets du fait de la mise en place de nouveaux secteurs de collecte.

Les chiffres clefs du tourisme

A. Capacité d'accueil

102 hôtels homologués et 32 non homologués
31 campings
8 584 résidences secondaires
soit un total de 20 653 lits marchands
409 restaurants

B. Fréquentation touristique

Nombre de visiteurs accueillis ou de demandes renseignées :

	2004	2003	2002
Saint Malo	342 462 (+ 3,5%)	330 836	NC
Cancale	43 129 (+ 4%)	41 479 (+ 25%)	33 081

1 324 650 passagers à la gare maritime.
32 paquebots en escale de croisière, soit 23 076 passagers.
420 400 visiteurs aux aquariums de St Malo.
51 187 visiteurs dans les différents musées.
66 000 visiteurs à l'exposition de la Natière.
27 000 visiteurs à la ferme marine de Cancale.
72 986 journées de cure aux Thermes marins.
60 000 parcours Aquatonic.
60 252 pour le petit train de Saint-Malo.
20 000 visiteurs au labyrinthe du Corsaire.
18 000 visiteurs à la Chèvrerie de Plerguer.
15 100 visiteurs à l'atelier du verre de St Méloir.
53 000 visiteurs au Festival Etonnants Voyageurs.
50 000 personnes au Marathon du Mont Saint Michel.
25 000 visiteurs à la Route du Rock.
35 000 visiteurs pour Quai des Bulles.
43 252 visiteurs de tourisme économique.
109 370 visiteurs du Palais du grand large.
172 700 visiteurs à l'espace Duguay Trouin.
2 200 emplois salariés directs en moyenne annuelle et 4 623 en haute saison sur la zone d'emplois de Saint Malo (INSEE).
1 258 265 nuitées en hôtel sur la zone d'emploi de Saint Malo, soit un taux d'occupation de 57,9% (+0,6 point par rapport à 2003 et +1,5 point par rapport à 2002).
25,19 semaines louées par gîte en moyenne sur la Côte d'émeraude (25,37 sur le département).

L'étude stratégique des équipements touristiques

Saint-Malo Agglomération retient le cabinet ACT OUEST, associé à GID DESIGN, pour l'étude stratégique des équipements touristiques qui se déroule sur l'année 2004.

Les 3 axes majeurs qui ressortent de ces travaux sont les suivants :

1. Equilibrer la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire.
2. Rester une destination leader en Bretagne en terme de retombées économiques issues du tourisme et de fréquentation, cela tout au long de l'année
3. Faire que le territoire administratif de Saint-Malo Agglomération soit une destination touristique avec une identité et une cohérence.

A ces objectifs répondent 4 orientations de travail :

1. Mettre en valeur l'identité du territoire
2. Créer un pôle d'équilibre au Sud : Le Fort de Saint-Père Marc en Poulet
3. Enrichir la découverte du territoire
4. Donner des motifs de venue sur le rétro -littoral

Pour mettre en valeur l'identité du territoire, la communauté d'agglomération a retenu le principe de définir des thèmes de découverte et de valorisation pour chacun des grands ensembles paysagers du territoire : le littoral, la Rance, la Baie associée au Marais.

Les perspectives :

2005 verra la définition de l'intérêt communautaire reprenant les conclusions de l'étude. Les premières études de programmation préalables aux montages de projets seront lancées, notamment concernant le fort de Saint-Père et la mise en place du concept d'identité du territoire.



Fort St Père

Le siège

Faits marquants

Transfert

Le 12 novembre 2004, le siège de Saint Malo Agglomération situé 6 rue de la ville Jégu à Cancale étant opérationnel les équipes l'ont intégré. D'une surface de 500 m², il se compose de 18 bureaux et de salles permettant l'activité des premiers services de l'agglomération.

Aménagement de la salle du conseil communautaire ; équipement en mobilier et audiovisuel

La salle d'assemblée communautaire permet l'accueil de cent élus dont le président et les vice-présidents, les élus communautaires ainsi que les directeurs et assistantes de Saint Malo Agglomération.

Cette salle a été conçue de façon à permettre un travail de l'assemblée communautaire dans les meilleures conditions.

Cette salle a été conçue de façon à permettre un travail de l'assemblée communautaire dans les meilleures conditions.

Son équipement répond à une solution pérenne dans sa conception et son exploitation sur les 10 ans à venir.

La partie vidéo

- 2 vidéos projecteurs pour offrir un champ visuel confortable pour l'ensemble des participants.
- 2 écrans rétractables pilotés par automate.
- 1 combiné lecteur DVD et magnétoscope

La partie audio

- 1 système de conférence : 107 micros avec systèmes de code électronique et la gestion de prise de parole.
- 1 table de mixage avec 2 micros HF à main

La partie informatique

- 1 réseau de 50 prises informatiques permettant la connexion des portables des élus.

Système de gestion centralisé

- Toutes les commandes sont effectuées à partir d'un écran terminal ou d'un écran tactile (Président).
- Une fenêtre permet de modifier le niveau sonore, l'éclairage de la salle, les sources vidéo et informatiques.

Le mobilier

Le mobilier a été choisi pour s'intégrer au mieux à la configuration initiale de la salle. Les panneaux de fond sont en mélaminé érable clair, le sous main en linnoclean bleu.



Le siège

Une particularité : l'ensemble des salles y compris les moyens techniques ont été conçus pour l'ouverture à d'autres partenaires et éventuellement à la location.

Partie Financière

La construction du siège a été réalisée par les entreprises suivantes :

Entreprises	Lot	Coût TTC
LEPERE	VRD	84 297,67 €
LAME	GROS ŒUVRE	183 986,65 €
SODIMAC	Bois massif	21 484,95 €
DAVY	Couverture Bardage	126 143,39 €
MSPI	Cloisons doublage	69 057,29 €
MIROITERIES DE L'OUEST	Miroiterie	245 359,04 €
LE COQ	Faux Plafonds	38 195,59 €
ROCHEREUIL	Menuiseries	27 224,48 €
DEGANO	Revêtements de sols	44 530,36 €
EMERAUDE PEINTURE	Peinture	41 198,32 €
MAHEY	Chauffage VMC	70 635,45 €
MAHEY	Plomberie Sanitaire	16 944,25 €
LEVEQUE	Electricité	128 178,05 €
SCHINDLER	Ascenseur	26 491,40 €
TOTAL TTC		1 123 726.89 €

Budget Général

Résultat de clôture

Le résultat global de clôture de budget général s'établit à 6.642.168,13 € et à 822.905,39 € après prise en compte des dépenses engagées.

Saint Malo Agglomération disposera donc d'une somme de 823 K€ de disponibles pour le budget 2005.

Le tableau suivant résume la constitution de ce résultat :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
		Réalisées	Engagées	
DEPENSES	28 315 554,71 €	3 700 456,35 €	7 067 120,82 €	39 083 131,88 €
RECETTES	29 929 784,50 €	8 728 394,69 €	1 247 858,08 €	39 906 037,27 €
RESULTAT	1 614 229,79 €	-791 324,40 €		822 905,39 €

Détail des réalisations

Il convient d'aborder la réalisation des principales composantes du budget par rapport aux prévisions figurant au budget.

Section d'exploitation :

- En recettes, le tableau suivant présente les écarts constatés :

		PREVU	REALISE	ECARTS	
				En %	En valeur
70	Produits des services	875 999	683 122	-22,0%	-192 877
72	Travaux en régie	0	0	-	-
73	Impôts	18 123 335	18 270 568	0,8%	147 233
74	Dotations	11 236 868	10 550 360	-6,1%	-686 508
75	Autres produits	23 400	11 420	-51,2%	-11 980
013	Atténuation de charges	105 000	95 203	-9,3%	-9 797
76	Produits financiers	66 444	66 490	0,1%	46
77	Produits exceptionnels	325 487	252 622	-22,4%	-72 865
TOTAL :		30 756 533	29 929 784	-2,7%	826 749

Des retards dans les éléments nécessaires au calcul de redevance spéciale « ordures ménagères » expliquent les écarts pour les produits de service.

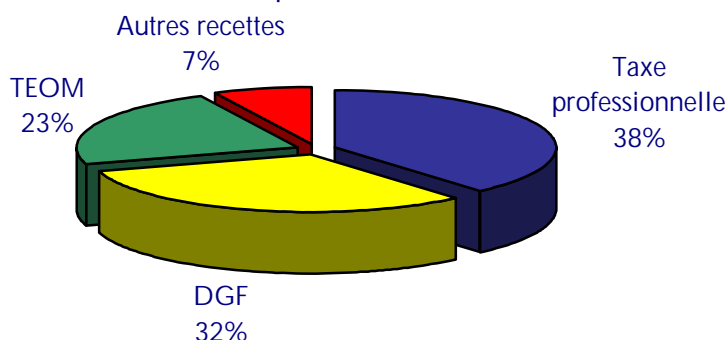
Pour le chapitre « dotations » deux points sont à mettre en valeur :

- Les discussions avec le Département sur le transfert de la compétence transports scolaires qui n'ont pas abouti en 2004.
- La mise en œuvre du contrat « Eco Emballages » qui a connu un décalage en raison des délais d'instruction.

Les produits financiers sont issus du placement de 2,8 millions d'euros qu'avait réalisé la communauté fin 2002 et qui ont été réinjectés dans le financement de l'investissement 2004.

Pour les produits exceptionnels, une cession a été réalisée début 2005 (Emeraude distribution).

Le graphique suivant illustre l'équilibre des recettes :



- **En dépenses**, le tableau suivant présente les écarts constatés :

		PREVU	REALISE	ECARTS	
				en %	en valeur
DEPENSES REELLES		29 662 408 €	28 077 998 €	-5,3%	-1 584 409 €
011	Charges générales	3 098 267	2 488 866	-19,7%	-609 401
012	Charges de personnel	3 987 872	3 957 420	-0,8%	-30 452
65	Autres charges de gestion	5 674 929	4 773 713	-15,9%	-901 216
014	Atténuation de produits	16 836 191	16 834 868	0,0%	-1 323
66	Charges financières	25 149	23 132	-8%	-2 017
022	Dépenses imprévues	40 000	0,00	-100%	-40 000
DEPENSES ORDRE		1 094 125 €	237 556 €	-78,3%	-856 569 €
67	Charges exceptionnelles	285 000	197 112	-30,8%	- 87 888
68	Amortissements	41 421	40 444	-2,4%	-976,87
023	Virement à l'investissement	767 704		-100%	-767 704,00
TOTAL :		30 756 533 €	28 315 555 €	-7,9%	-2 440 978 €

Pour les charges générales, le poste études et le poste contrats de prestations de service (déchetteries) expliquent 77 % de l'écart de 609 K€.

Ceci s'explique d'une part par le fait que les provisions, le PLH et le CISPD ont été peu ou pas utilisées, et d'autre part par le fait que les études économiques étaient en cours de réalisation.

Pour les autres charges de gestion, 2 postes méritent des précisions :

- Le financement des zones d'activité « ACTIPOLE » et autres zones n'a pas été nécessaire.
- Les fonds de concours aux communes ont été peu mobilisés.

Les charges exceptionnelles (écritures d'ordre) correspondent au transfert au budget annexe de la ZAC des Mottais des terrains cédés aux entreprises. Une des acquisitions a eu lieu début 2005 et n'a donc pu être comptabilisée en 2004.

Section d'investissement :

Les recettes s'établissent à 8,7 millions d'€uros dont l'affectation du résultat antérieur de fonctionnement pour 2,1 millions d'€uros, le résultat antérieur de l'investissement pour 3 millions d'€uros et la réintégration des fonds placés pour 2,8 millions d'€uros.

Les amortissements, les subventions et le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) complètent les recettes.

Il convient de mettre en valeur les points suivants, relatifs au pôle intermodal :

- Les participations autres que celles de l'Etat seront à réinscrire.
- Les recettes de FCTVA également.

Ces deux postes représentent 2,6 millions d'€uros qui viendront abonder le budget 2005 sans figurer en report au compte administratif.

Les dépenses d'investissement sont de 3,7 millions d'€uros en réalisations et 7 millions d'€uros en dépenses engagées.

Les principaux postes de dépenses réelles sont récapitulés dans le tableau suivant :

DEPENSES INVESTISSEMENT		PREVU	ENGAGE	REALISE	SOLDE
DEPENSES EQUIPEMENT		11 964 043	7 067 121	3 634 492	1 262 430
20	Immobilisations incorporelles	742 452	213 420	266 089	262 944
21	Immobilisations corporelles	3 828 803	1 513 994	1 644 072	670 737
23	Travaux en cours	7 392 788	5 339 708	1 724 331	328 749
AUTRES DEPENSES		937 607	0,00	65 964	871 643
020	Dépenses Imprévues	128 750	0	0	128 750
13	Reprise sur subventions	487	0	487	0
16	Emprunts	42 928	0	42 796	132,42
27	Financement ateliers créateurs	765 442	0	22 682	742 760
	et PFIL				
TOTAL :		12 901 650	7 067 121	3 700 456	2 134 072

Le financement des ateliers créateurs sera mis en place en 2005.

Il convient de s'attarder sur les chapitres 20, 21 et 23 qui regroupent l'essentiel des crédits, le tableau figurant ci dessous permet de saisir la répartition des crédits entre les différents projets de la communauté d'Agglomération.

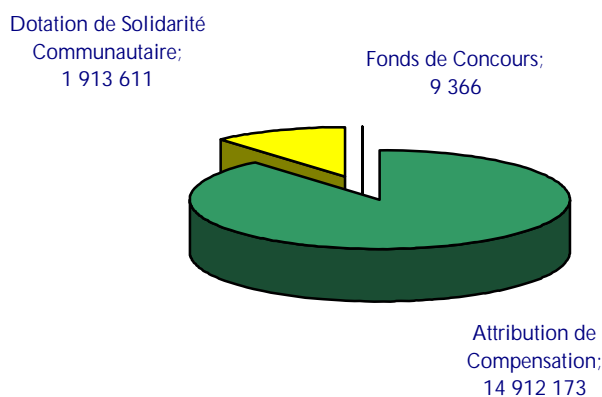
	BUDGET	ENGAGE	REALISE	ENGAGE + REALISE	DISPO	% REA.
ADMINISTRATION GENERALE	2 452 644	615 258	1 151 294	1 766 552	686 092	72%
- Construction du siège	1 624 144	504 834	1 094 670	1 599 504	24 640	98%
- Réserves	600 000	0	0	0	600 000	0%
- Autres programmes	228 500	110 424	56 624	167 048	61 452	73%
ECONOMIE	3 286 842	1 349 946	1 767 229	3 117 174	169 668	95%
- ZAC des MOTTAIS	3 159 842	1 349 946	1 767 229	3 117 174	42 668	99%
- Autres programmes (études zones)	127 000	0	0	0	127 000	0%
TRANSPORTS PUBLICS	4 680 310	4 411 834	155 636	4 567 471	112 840	98%
- Pole intermodal	4 285 000	4 275 000	0	4 275 000	10 000	100%
- PDU	300 310	136 834	153 538	290 373	9 938	97%
- Autres programmes	95 000	0	2 098	2 098	92 902	2%
DECHETS	1 353 446	690 083	371 680	1 061 763	291 683	78%
- Remp tronçon de virole à l'UTOM	185 000	0	1 105	1 105	183 895	1%
- Etude collecte sélective	90 000	0	0	0	90 000	0%
- Regroupement au Bois Aurant	244 586	46 168	186 465	232 633	11 953	95%
- Autres programmes	833 860	643 915	184 110	828 026	5 835	99%
FINANCES	190 800		188 653	188 653	2 147	99%
<u>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</u>	<u>11 964 043</u>	<u>7 067 121</u>	<u>3 634 492</u>	<u>10 701 613</u>	<u>1 262 430</u>	<u>89%</u>

Les versements aux communes

Les versements aux communes prennent trois formes différentes correspondant à des finalités bien précises :

- **L'Attribution de Compensation** qui vise à neutraliser l'écart pour chaque Commune entre les dépenses et les recettes transférées à la communauté. En 2004, l'attribution de compensation versée est provisoire, pour la part relative au transfert de la collecte des ordures ménagères, dans l'attente de l'évaluation définitive.
- **La Dotation de Solidarité Communautaire** qui vise à corriger les écarts de richesse entre les communes et à les intéresser au développement économique de la communauté d'agglomération.
- **Les fonds de concours** qui visent à accompagner le développement de services mis en commun entre plusieurs communes ou à financer un équipement intéressant plusieurs Communes.

MONTANTS ET REPARTITION DES SOMMES VERSEES AUX COMMUNES (EN EUROS) :



Budgets annexes

ZAC des Mottais

Les résultats du budget annexe « ZAC des Mottais » sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
		Réalisés	Engagés	
DEPENSES	1 836 292,04	1 332 192,04	0,00	3 168 484,08
RECETTES	1 836 292,04	1 008 200,00	0,00	2 844 492,04
RESULTAT	0,00	-323 992,04		-323 992,04

Dans le cadre du budget ZAC des Mottais, deux catégories de charges et produits existent :

- *Les dépenses et recettes réelles :*

- 197 K€ de dépenses ont été consacrés à l'acquisition au budget général des terrains cédés aux entreprises.

- 631 K€ de dépenses ont servi à financer les travaux de viabilisation, qui se sont poursuivis en 2005.

- 504 K€ de recettes proviennent des cessions aux entreprises (SMPT, Sté Méhault et Sté METRO).

- L'écart entre ces dépenses et ces recettes est égal au déficit de clôture soit 324 K€.

- **Les dépenses et recettes d'ordre** permettent de tenir la comptabilité de stocks de terrains. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

Bâtiments d'activité

Les résultats du budget annexe « Bâtiments d'Activités » sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
		Réalisés	Engagés	
DEPENSES	127 850,94	1 277 837,77	82 600,00	1 488 288,71
RECETTES	192 917,93	1 296 254,49	0,00	1 489 172,42
RESULTAT	65 066,99	- 64 183,28		883,71

L'acquisition, et le financement, de l'immeuble loué à la société SINTO AUTO a été menée à bien en début 2004.

Les études relatives à l'immeuble en blanc de 1.500 m2 sur la zone d'Actipole 2 ont été lancées en fin d'exercice.

Pépinière d'entreprises

Les résultats d'exécution du budget annexe de la Pépinière d'entreprise sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
		Réalisés	Engagés	
DEPENSES	114 448,34	106 408,58	1 247 282,14	1 468 139,06
RECETTES	233 664,06	13 830,88	184 000,00	431 494,94
RESULTAT	119 215,72	- 1 155 859,84		-1 036 644,12

Outre l'exploitation courante de la Pépinière, le budget 2004 a vu 3 programmes commencer :

- Les 2 ateliers créateurs sur la ZAC des Mottais.
- Le versement d'un premier acompte sur l'acquisition des locaux provisoires de la technopole.

RCTPM et transports scolaires

Les résultats du budget annexe « RCTPM et transports scolaires » sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
		Réalisés	Engagés	
DEPENSES	548 045,99	732 511,47	505 820,59	1 786 378,05
RECETTES	982 901,16	735 638,45	83 820,03	1 802 359,64
RESULTAT	434 855,17	- 418 873,58		15 981,59

Deux volets dans ce budget annexe :

- Un volet « *biens mis à disposition de la RCTPM* » où l'on trouve la livraison de 2 bus, la commande de 2 bus livrables en 2005, la redevance versée par la RCTPM et une subvention d'équilibre du budget général.
- Un volet « *transports scolaires non urbains* », pour le premier trimestre de l'année scolaire 2004-2005. Le coût en a été de 469 K€, financé par les usagers pour 80 K€ et une participation du budget général pour le solde, soit 389 K€.

Lotissements d'activité

Il n'y a pas eu de mouvements comptables sur ce budget annexe « Lotissements d'activités ».

* * *

En conclusion, le compte administratif 2004 se termine sans recours à l'emprunt et avec une réserve de l'ordre de 2,6 millions d'euros.

* * *

Annexe 1 Les membres du conseil communautaire

Cancale	Monsieur JANNIN Monsieur BLAY Monsieur de COURREGES Madame LE CORRONC Monsieur LENOUEL Madame PENVERN
Châteauneuf d'I. & V.	Monsieur MASSERON Monsieur MALBERT
La Fresnais	Monsieur GASLAIN Monsieur CARREAU Monsieur FLAUX
Hirel	Monsieur DERRIEN Madame SALARDAINE
La Gouesnière	Monsieur BRION Monsieur HAMEL
La Ville ès Nonais	Monsieur LEFEUVRE Monsieur MARS
Le Tronchet	Monsieur IMBERT Monsieur HAMEREL
Lillemer	Monsieur ALIX Monsieur MAUDUIT
Miniac Morvan	Monsieur CHAPON Monsieur LEMARIE Monsieur MOUSSON
Plerguer	Madame CAILLAULD Monsieur BOUAISSIER Madame QUÉMERAIS
Saint Benoît des Ondes	Monsieur DANIEL Monsieur BAUDRY

Saint Coulomb	Monsieur MAINGUENÉ Madame GILLAIZEAU Monsieur TEXIER
Saint Guinoux	Monsieur BACHELOT Madame TANQUEREL-AUPÉE
Saint Malo	Monsieur COUANAU Monsieur LEBEAU Monsieur AUBRY Monsieur BASTIDE Madame BAZIRE Monsieur BELLOIR Madame BOEDÉC Monsieur CHESNAIS Monsieur COLLIN Madame DETROIS Monsieur EBRARD Madame FAVRE Monsieur FOLIGNÉ Madame GORRET Madame JACQUEMIN Monsieur KELTZ Madame KOLB Monsieur LAUDE Madame LE HÉRISSE Madame LEFORT-BENEJAM Monsieur LURTON Madame MANSUELLE Madame MENAGER Monsieur PIEDNOIR Monsieur SAUVÉE Madame TAILLANDIER Monsieur TOUQUET Monsieur TRUCHOT Madame VALLERIE
Saint Méloir des Ondes	Monsieur FONTAINE Monsieur EVAIN Madame LEMARIÉ Madame MÉVEL
Saint Père Marc en Poulet	Monsieur RICHEUX Monsieur NUSS Madame LE PAPE
Saint Suliac	Monsieur DUFRESNE Monsieur LUCAS

Annexe 2 Renseignements complémentaires

Réunions

Saint Malo Agglomération :

Nombre de séances du conseil communautaire : 7 (7 en 2003)
Nombre de réunions du bureau : 11 (8 en 2003)
Nombre de commissions : 40 (44 en 2003)

Syndicat mixte – Actipole 2

Nombre de conseils syndicaux : 3
Nombre de réunions du bureau : 1
Nombre de comité de pilotage : 2
(sur l'étude globale d'aménagement et d'urbanisme)

Documents soumis au contrôle de légalité :

Délibérations : 132 (121 en 2003, soit +9%)
Décisions : 91 (65 en 2003, soit +40%)
Arrêtés : 444 (294 en 2003, soit +51%)

Etudes et marchés publics engagés en 2004

Procédures adaptées : 69
Procédures formalisées : 34

Correspondances

Nombre de courriers reçus : 4 435 (2 944 en 2003, soit +51%)
Nombre de courriers envoyés : 3 609 (929 en 2003)

Nombre d'écritures comptables

Mandats : 2 759 (1 302 en 2003)
Titres : 847 (425 en 2003)